

212

DB16

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045

**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**



**RELATIF AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MONTMAGNY**

Avis de motion : 10 juin 2003
Adoption : 09 septembre 2003
**Approbation du Ministre
de l'Environnement :** 05 juillet 2003
Publication : 13 septembre 2003

- CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC du Québec, en vertu de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement, d'établir un plan de gestion des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à la séance du 10 juin 2003 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'il soit ordonné et décrété par règlement numéro 2003-21 de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de : « RÈGLEMENT N° 2003-21 RELATIF AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MONTMAGNY ».

ARTICLE 2 - OBJET

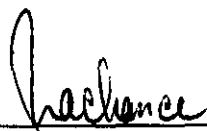
Le présent règlement a pour objet d'établir un plan de gestion des matières résiduelles établissant des objectifs de récupération, de valorisation, de réduction et d'élimination des matières résiduelles à court, moyen et long terme dans un document intitulé « PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ». Ce plan est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 - AVIS DE CONFORMITÉ

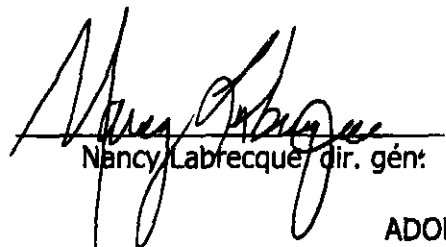
Conformément à la Loi, le présent règlement a reçu l'avis de conformité du ministre Thomas J. Muclair en date du 5 juillet 2003.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la loi.



Pierre Lachance, préfet



Nancy Labrecque, dir. gén.

ADOPTÉ.



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

*D. Raie
Ig. adjant.*

TABLE DES MATIÈRES

1.	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	1
1.1	DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE.....	1
1.1.1.	Orientations et affectations du territoire d'aménagement	6
1.2	DÉMOGRAPHIE.....	10
1.2.1.	Population permanente	10
1.2.2.	Projections démographiques	11
1.3	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	11
1.3.1.	LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS	11
1.3.2.	LE PARC INDUSTRIEL DE MONTMAGNY.....	12
1.3.3.	LE PARC INDUSTRIEL DE SAINT-FRANÇOIS.....	13
1.3.4.	LES AUTRES ZONES INDUSTRIELLES	14
2.	LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	15
2.1	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION	16
2.2	ENTENTES INTERMUNICIPALES	16
2.3	TYPES DE COLLECTES.....	16
2.3.1.	Collecte des matières résiduelles domestiques	16
2.3.2.	Collecte sélective des matières recyclables	18
2.3.3.	Collecte de résidus organiques	18
2.3.4.	Collecte de résidus domestiques dangereux.....	19
2.3.5.	Collecte des encombrants	19
2.3.6.	Collecte des boues	20
2.3.7.	Collecte sélective des matières recyclables Collecte municipale desservant les industries, commerces et institutions (ICI).....	20
2.3.8.	Collectes spéciales	20
2.4	LES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION	21
	OBJECTIF GÉNÉRAL	21
	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	21
	SOUS-OBJECTIFS.....	21
	PUBLICS CIBLES	21
	MOYENS DE COMMUNICATION.....	21
	RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS PROPOSÉES ET BUDGET	22
	PARTENAIRES.....	22
2.5	COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2000	23
2.6	LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE.....	24
2.7	ACTIVITÉS ET ENTREPRISES OUVRANT DANS LE DOMAINE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	24
3.	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE	25
3.1	MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL	25
3.2	MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR PRIVÉ (ICI et CRD).....	27
	Les industries, commerces et institutions (ICI).....	27
	Secteur construction, rénovation et démolition (CRD)	28
3.3	PORTRAIT DÉTAILLÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES	29
3.3.1.	Matières recyclables récupérées et valorisées (municipal , ICI et CRD).....	29
3.3.2.	Résidus organiques récupérés et valorisés (résidus verts)	30
3.3.3.	Résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés (RDD).....	30
3.3.4.	Matériaux secs récupérés et valorisés	31
3.3.5.	Boues récupérées et valorisées	31
3.3.6.	Matières consignées.....	32
3.3.7.	Pneus hors d'usage	32

3.3.8.	Textiles	32
3.3.9.	Encombrants	33
3.4	- RÉSUMÉ VISUEL -	34
3.4.1.	BILAN SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE	34
3.4.1.1	Matières récupérées et valorisées par les secteurs publics et privés	34
3.4.1.2.	Matières éliminées dans les secteurs municipal, ICI, et CRD	34
3.4.1.3.	Matières générées du territoire	35
3.4.1.4.	Tableau 18 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny	35
3.4.1.5.	Boues du territoire de planification	36
3.5	CHEMINEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	37
3.5.1.	Matières résiduelles d'origine domestique	37
3.5.2.	Matières résiduelles d'origine ICI	38
3.5.3.	Matières résiduelles de provenance CRD	39
4.	RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUBLIQUES ET PRIVÉES ET CAPACITÉS DE TRAITEMENT.	40
4.1	Capacité de traitement des installations du territoire et des MRC environnantes	40
4.2	Capacité d'élimination sur le territoire de la MRC de Montmagny et des MRC environnantes	40
5.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	42
5.1	DÉFINITION, RÔLE ET OBJET DES ORIENTATIONS	42
5.2	DÉTERMINATION DES OBJECTIFS	43
5.2.1.	Secteur municipal	43
5.2.1.1.	Quantités pouvant être mises en valeur	43
5.2.1.2.	Résidus domestiques dangereux de provenance municipale	44
5.2.1.3.	Matières putrescibles	44
5.2.2.	Secteur industries – commerces – institutions (ICI)	45
5.2.2.1.	Méthodologie	45
5.2.2.2.	Matières consignées	46
5.2.3.	Résidus du secteur construction – rénovation – démolition (CRD)	46
5.2.3.1.	Méthodologie	46
5.2.3.2.	Résidus dangereux de provenance CRD.	46
5.3	SYNTHÈSE DES QUANTITÉS ET MATIÈRES À RÉCUPÉRER	47
6.	SCÉNARIOS	48
6.1	MATIÈRES RECYCLABLES	48
6.2	MATIÈRES PUTRESCIBLES	53
6.3	BOIS	58
6.4	RÉSIDUS DU SECTEUR CONSTRUCTION RÉNOVATION DÉMOLITION (CRD).	62
6.5	RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	64
6.6	TEXTILES	66
6.7	MONSTRES : (ÉLECTRO-MÉNAGERS, MEUBLES, OBJETS ENCOMBRANTS)	66
6.8	MATIÈRES CONSIGNÉES À REMPLISSAGE UNIQUE	68
6.9	RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉCHÉANCIERS	70
7.	PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS	72
	- ANNEXE A -	74
	LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE	74
	- ANNEXE B -	76
	ACTIVITÉS ET ENTREPRISES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	76
	- ANNEXE C -	77
	MÉTHODES DE CALCUL	77

ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION POUR LA MRC DE MONTMAGNY

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Située dans la partie est de la région de Chaudière-Appalaches, le long du littoral du fleuve Saint-Laurent, la MRC de Montmagny regroupe 14 municipalités (Montmagny, Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Lac-Frontière). La Ville de Montmagny constitue le principal pôle urbain du territoire. On retrouve la carte du territoire en annexe D à la fin du document.

À l'est, le territoire jouxte la MRC de l'Islet ; au sud, les États-Unis ; à l'ouest, il est bordé par les MRC de Bellechasse et Les Etchemins, et finalement, au nord, il est délimité par le fleuve Saint-Laurent qui comprend l'Archipel de l'Isle-aux-Grues, constituant la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues qui fait partie intégrante de la MRC de Montmagny.

Le territoire se divise en trois (3) ensembles géographiques principaux. Le premier ensemble est constitué de l'Estuaire du Saint-Laurent et ses îles. Le deuxième ensemble, la plaine, est constitué des Basses-Terres du Saint-Laurent et s'étend d'est en ouest et inclut la partie nord de la MRC de Montmagny. La plaine se caractérise par des sols à fort potentiel agricole. Troisièmement, le piedmont, couvert d'une forêt mixte, est formé d'une série de crêtes et de terrasses rocheuses et se situe dans la partie sud du territoire. Les monts Notre-Dame y dominent le paysage à des altitudes s'élevant jusqu'à 850 mètres.

Les deux (2) constituantes majeures du réseau hydrographique local sont le fleuve Saint-Laurent et la Rivière du Sud avec son affluent majeur qu'est le bras Saint-Nicolas.

Montmagny

La Ville de Montmagny est localisée dans la partie centre-nord de la MRC de Montmagny. Elle couvre une superficie totale de 125,77 km², occupée par 12 029 habitants, soit une densité de population de 95,6 hab./km². Elle est bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, à l'ouest par les municipalités de Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, et enfin à l'est par la municipalité de Cap-Saint-Ignace. La ville est traversée par deux rivières, la Rivière-du-Sud et le Bras-Saint-Nicolas qui se jettent dans le Bassin de Montmagny ouvert sur le fleuve Saint-Laurent.

Le littoral de cette région est ponctué de nombreuses îles, de battures et de plusieurs marais qui offrent un refuge aux oiseaux et particulièrement l'oie blanche, qui y fait escale deux fois

l'an. Plus au sud, dans la vaste forêt du Parc régional des Appalaches, des sites naturels aménagés en montagne permettent la pratique d'activités de plein air et d'éco-tourisme.

Berthier-sur-Mer

La municipalité de Berthier-sur-Mer se trouve à l'extrémité nord-ouest de la MRC de Montmagny. Elle est bornée au nord par le fleuve St-Laurent et au sud par la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. La Ville de Montmagny partage la limite est et la municipalité de Saint-Vallier, dans la MRC de Bellechasse est située immédiatement à l'ouest. La municipalité couvre une superficie de 26,06 km², occupée par 1 330 habitants, soit une densité de population de 51 hab./km². Même si les terres fertiles de la paroisse continuaient à être exploitées, le village a trouvé, vers 1925, une nouvelle vocation qui la marque encore en 2000 et qui influera sur son développement futur. Depuis cette date, les maisons d'été sont devenues de plus en plus nombreuses le long du fleuve, et le secteur à l'ouest de la plage de Berthier, orné d'une allée de peupliers, est reconnu comme un lieu privilégié pour la villégiature.

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

La municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est située dans la partie nord-ouest de la MRC de Montmagny. Elle est bornée au nord par la municipalité de Berthier-sur-Mer et à l'est par la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Les extrémités nord-ouest, ouest et sud sont bornées par la MRC de Bellechasse : à l'extrémité nord-ouest se trouve la municipalité de Saint-Vallier, à l'est, la municipalité de Saint-Raphaël et au sud la municipalité de Saint-Cajetan-d'Armagh. La municipalité de Saint-François occupe une superficie de 95,97 km², occupée par 1 609 habitants, soit une densité de population de 16,8 hab./km². Aujourd'hui, Saint-François est une municipalité résolument prospère, engagée dans les institutions agricoles d'envergure et les industries manufacturières de seconde transformation produisant des outils, des meubles, des portes et fenêtres qu'elles écoulent en bonne partie sur les marchés extérieurs.

Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

La municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud se trouve dans la partie nord de la MRC de Montmagny et occupe une superficie de 91,83 km², occupée par 854 habitants, soit une densité de population de 9,3 hab./km². Elle est bordée au nord par les municipalités de Berthier-sur-Mer et de Montmagny, à l'est par Montmagny, à l'extrémité sud-est par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, au sud par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, à l'extrémité sud-ouest par la municipalité de Saint-Cajetan-d'Armagh dans la MRC de Bellechasse, et à l'ouest par la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Logée au cœur de la plaine fertile, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud compte parmi les plus anciennes paroisses de la Côte-du-Sud.

Cap-St-Ignace

Située dans la partie nord-est de la MRC de Montmagny, la municipalité de Cap-St-Ignace occupe une superficie de 227 km² occupée par 3 179 habitants, soit une densité de population de 14 hab./km². Elle est bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent et la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et au sud par la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton.. À l'ouest, elle est bornée par la Ville de Montmagny au nord et la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire au sud. Trois municipalités partagent la limite est : Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet, Saint-Eugène et Saint-Cyrille-de-Lessard. Bercée par le flot du Saint-Laurent, cette vieille paroisse riche de ses 325 ans d'histoire est reconnue pour la richesse de son architecture et la fertilité de son terroir.

Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

L'Archipel de l'Isle-aux-Grues, composé de plus d'une vingtaine d'îles et de récifs au milieu du fleuve Saint-Laurent, constitue la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues dont le territoire couvre une superficie totale de 24,79 km² occupée par 171 habitants, soit une densité de population de 6,9 hab./km². Cette municipalité est située juste au nord des municipalités de Montmagny et de Cap-Saint-Ignace dans la MRC de Montmagny et de la municipalité de L'Islet dans la MRC de L'Islet. Sur la rive nord du fleuve, les municipalités limitrophes sont Petite-Rivière-Saint-François dans la MRC de Charlevoix et de Saint Joachim ainsi que le territoire non-organisé de Sault-au-Cochon dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Notre-Dame-du-Rosaire

La municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire se situe dans les Appalaches au centre de la MRC de Montmagny. Elle est bornée au nord-ouest par les municipalités de Montmagny et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, au nord-est par les municipalités de Cap-St-Ignace et de Sainte-Apolline-de-Patton, au sud-ouest par la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et au sud-est par celle de Saint-Paul-de-Montminy. Le territoire de la municipalité couvre une superficie de 158,53 km² occupée par 400 habitants, soit une densité de population de 2,5 hab./km². Fondée en 1895, la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire se révèle aux visiteurs du sommet de sa colline. Entouré de montagnes et d'érablières, ce petit village constitue la porte d'entrée du Parc régional des Appalaches.

Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

C'est dans les Appalaches, à l'extrémité ouest de la MRC de Montmagny, que se trouve la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud. Elle est bornée au nord par la municipalité de Saint-Pierre-de-la-rivière-du-Sud, à l'est par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, à l'extrémité sud-est et au sud par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et à l'extrémité sud-ouest et à l'ouest respectivement par les municipalités de Saint-Philémon et de Saint-Cajetan-d'Armagh dans la MRC de Bellechasse. La municipalité de Sainte-

Euphémie couvre une superficie de 93,61 km² occupée par 355 habitants, soit une densité de population de 3,8 hab./km².

Saint-Paul-de-Montminy

La municipalité de Saint-Paul-de-Montminy se situe dans le centre-ouest de la MRC de Montmagny et couvre une superficie de 162,88 km² occupée par 843 habitants, soit une densité de population de 5,2 hab./km². Elle est bornée au nord par les municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud (à l'ouest) et la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire (à l'est), à l'est par la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, au sud par la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, à l'extrémité sud-ouest et à l'ouest respectivement par les municipalités de Saint-Magloire-de-Bellechasse dans la MRC des Etchemins et de Saint-Philémon dans la MRC de Bellechasse.

Sainte-Apolline-de-Patton

La municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est située dans la partie centre-est de la MRC de Montmagny, à 45 km de la ville de Montmagny. Elle est bornée au nord par la municipalité de Cap-St-Ignace, à l'extrémité nord-ouest par la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, à l'ouest par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, au sud par les municipalités de Saint-Fabien de Panet (à l'ouest) et de Sainte-Lucie-de-Beauregard (à l'est) et à l'extrémité sud-est et à l'est par les municipalités de Saint-Adalbert, de Saint-Marcel et de Saint-Cyrille-de-Lessard dans la MRC de l'Islet. Le territoire de la municipalité couvre une superficie de 255,71 km² occupée par 661 habitants, soit une densité de population de 2,6 hab./km².

Saint-Fabien-de-Panet

Sur le versant sud des Appalaches, dans la partie sud-ouest de la MRC de Montmagny, se trouve la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet. Elle est bornée au nord par les municipalités de Saint-Paul-de-Montminy (à l'ouest) et de Sainte-Apolline-de-Patton (à l'est), à l'est par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, à son extrémité sud-est par la municipalité de Lac-Frontière, au sud par la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières et à l'ouest par la municipalité de Saint-Magloire-de-Bellechasse dans la MRC des Etchemins. La superficie de la municipalité est de 187,01 km², elle est occupée par 1 003 habitants, soit une densité de population de 5,4 hab./km².

Saint-Just-de-Bretenières

La municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, couvrant une superficie de 130,74 km² occupée par 826 habitants, soit une densité de population de 6,3 hab./km², se situe à l'extrémité sud-ouest de la MRC de Montmagny. Elle est bornée à l'est par la municipalité de Lac-Frontière, au nord par la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, à l'extrémité nord-ouest et à l'ouest par

les municipalités de Saint-Magloire-de-Bellechasse et de Saint-Camille-de-Lellis dans la MRC des Etchemins et au sud par les Etats-Unis (l'état du Maine).

Sainte-Lucie-de-Beauregard

La municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard est située dans les Appalaches de la partie sud-est de la MRC de Montmagny et couvre une superficie de 80,19 km² occupée par 382 habitants, soit une densité de population de 4,8 hab./km². Elle est bornée au nord par la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, à l'ouest par la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, au sud par la municipalité de Lac-Frontière et à l'est par la municipalité de Saint-Adalbert dans la MRC de l'Islet.

Lac-Frontière

À l'extrémité sud-est de la MRC de Montmagny se trouve la municipalité de Lac-Frontière. Celle-ci est bornée à l'ouest et au nord-ouest par les municipalités de Saint-Fabien-de-Panet et de Sainte-Lucie-de-Beauregard, au nord par la municipalité de Saint-Adalbert dans la MRC de l'Islet, à l'est par la frontière canado-américaine (l'état du Maine) et au sud par la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières. Elle couvre une superficie totale de 51,33 km² occupée par 157 habitants, soit une densité de population de 3,1 hab./km².

Parc régional des Appalaches

Le parc régional des Appalaches est situé sur le territoire de la MRC de Montmagny. Il occupe différentes portions de territoire situées entre les municipalités côtières de la MRC et la frontière canado-américaine. Fruit d'efforts et de concertation entre les huit municipalités de Montmagny-Sud, le Parc régional des Appalaches regroupe sous le thème de l'écotourisme plusieurs secteurs d'activités. Les secteurs d'activités du Parc sont : les Tourbières de Saint-Just-de-Bretenières, le Lac Frontière, le Mont Sugar Loaf, les Sentiers pédestres de Saint-Fabien-de-Panet, le Lac Carré, l'Accueil Monk, la Rivière Noire Nord-Ouest, la Montagne Grande Coulée et la Rivière des Orignaux, les Cascades de la loutre et le Jardin des gélinottes.

1.1.1. Orientations et affectations du territoire d'aménagement

Dans son premier projet de schéma d'aménagement révisé qui a été déposé en juin 2002, la MRC de Montmagny a défini 17 grandes orientations. De celles-ci, l'orientation numéro 7 et plus particulièrement son objectif 7.4 concernent la gestion des matières résiduelles.

ORIENTATION 7

ARRIMER AUX OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE PUBLIC ET ASSURER LEUR VIABILITÉ

OBJECTIF 7.4

RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ET LES ÉLIMINER DE FAÇON SÉCURITAIRE

La MRC travaille présentement à trouver des solutions aux problèmes de disposition des déchets domestiques de façon à régler d'une manière intégrée leur élimination et leur recyclage.

L'élimination des ordures lorsque les sites actuels ne pourront plus répondre à la demande et aux exigences gouvernementales, l'élimination des boues de fosses septiques, le recyclage, la récupération et l'élimination des déchets dangereux et la transformation des lisiers excédentaires constituent les principales préoccupations de la MRC de Montmagny en matière de gestion des déchets.

Suite à un consensus régional, la MRC de Montmagny a identifié le lieu d'élimination des déchets de l'Anse-à-Gilles dans la MRC de L'Islet comme site pour l'enfouissement des matières résiduelles de la MRC de Montmagny.

Considérant que le site actuel est situé en zone agricole, son agrandissement nécessitait une autorisation de la CPTAQ, autorisation qui a été refusée récemment. Comme il s'avère impossible de procéder à l'agrandissement du site de l'Anse-à-Gilles, la localisation du nouveau site d'enfouissement devra tenir compte des éléments suivants :

- La proximité des lieux de production de la matière ;
- La minimisation de l'impact environnemental sur l'eau et les prises d'eau et le pompage ;
- La perte minimale de sol productif tant au niveau agricole que forestier ;
- Le respect des habitats fauniques et des sites d'intérêt régional ;
- La cohabitation harmonieuse avec les usages limitrophes ;
- La réceptivité du terrain pour ce genre d'infrastructures.

L'approche de la planification de la gestion des matières résiduelles est réalisée en concertation avec la MRC de L'Islet. Cette concertation concerne également le centre de recyclage prévu à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la ville de Montmagny.

La MRC prévoit réaliser une étude afin d'identifier la solution préférable pour le traitement des boues de fosses septiques.

- Identifier des affectations compatibles avec les activités de gestion des déchets et établir les distances minimales à respecter, les règles relatives à l'apparence visuelle et autres dispositions de nature non environnementale.
- Se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire :
 - Identifier l'ensemble des lieux d'élimination de déchets solides sur le territoire.
 - Participer à la recherche d'un site adéquat pour l'enfouissement des matières résiduelles.
 - Planifier en fonction d'un consensus régional les lieux d'élimination de même que les centres de récupération et de compostage.
- Mettre sur pied des systèmes efficaces et durables de récupération, de recyclage et de compostage pour l'ensemble du territoire.

Tout comme les MRC du Québec, la MRC de Montmagny réalise présentement son plan de gestion des matières résiduelles. Dans le cadre de ce plan de gestion, la MRC de Montmagny débute dès septembre 2002, la collecte des matières recyclables sous la formule porte à porte. La MRC réalise également une étude pour la mise en place d'un équipement de traitement des boues de fosses septiques. Le site qui a été identifié pour une usine mobile de traitement des boues de fosses septiques est localisé à proximité des étangs d'épuration de la ville de Montmagny.

Une liste des contraintes anthropiques reliées à la disposition des matières résiduelles est présentée au tableau suivant :

Tableau 1 : Les contraintes anthropiques de disposition des matières résiduelles

Contraintes anthropiques	Nom de la municipalité	Localisation
Cimetière de voiture	Saint-Just	Lot 26, rang 5, canton Panet (2 sites)
	Saint-Fabien	Lot 12, rang 1, canton Panet
	Sainte-Apolline	Lot 33, rang 1, canton Talon
Récupération	Saint-Fabien	Lot 23, rang 2, canton Panet
	Saint-Pierre	Lot 21, 1 ère concession nord, paroisse Saint-Pierre
Dépôt en tranchées	St-Just	Lot 3, rang 5, canton Panet
		Lot 31, rang 4, canton Panet
	Sainte-Lucie	Lot 39, rang 5, canton Talon
	Sainte-Apolline	Lot 43, rang 7, canton Patton
Dépotoir fermé	Isle-aux-Grues	Lots 82 et 84, paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
	Saint-Just	Lot 18, rang 6, canton Panet
	Lac-Frontière	Lots 31 et 32A, rang 10, canton Talon
	Saint-Fabien	Lot 10, rang 3, canton Panet
	Sainte-Lucie	Lot 38A, rang 3, canton Talon
	Sainte-Apolline	Lots 20 et 21, rang 1, canton Talon
	Saint-Paul	Lots 2 et 3, rang 2 N.E., canton Montminy
	Sainte-Euphémie	Lot 4, rang 1 S.E., canton Montminy
	Notre-Dame-du-Rosaire	Lot 19, rang 8, canton Ashburton
	Cap-Saint-Ignace	Lot 568, rang 2, paroisse Cap-Saint-Ignace
	Montmagny	Lot 99, 1ère concession, paroisse St-Thomas
	Saint-Pierre	Lot 259, 2ième concession sud, paroisse Saint-Pierre
Terrain contaminé	Isle-aux-Grues	Lot 70, paroisse Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
	Sainte-Lucie	Lot 40E, rang 8, canton Talon
	Saint-Paul	Lot 12A, rang 4 S.O., canton Montminy
	Cap-Saint-Ignace	Lot 208, rang 1, paroisse Cap-Saint-Ignace
		Lot 483, rang 2, paroisse Cap-Saint-Ignace
	Saint-François	Lot 18, 1ère concession nord, paroisse Saint-François
		Lot 43, 1ère concession nord, paroisse Saint-François
		Lot 437, 1ère concession sud, paroisse Saint-François
Isle-aux-Grues	Lot 93A, paroisse Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	
Usine de traitement des eaux usées	Saint-Just	Lot 30, rang 7, canton Panet
	Saint-Fabien	Lot 7, rang 1, canton Panet
	Cap-Saint-Ignace	Lot 196, rang 1, paroisse Cap-Saint-Ignace
	Montmagny	Lot 18, 1ère concession, paroisse St-Thomas
	Saint-François	Lot 41, 1ère concession nord, paroisse Saint-François
	Berthier-sur-Mer	Lot 107, rang 1, paroisse Berthier-sur-Mer

LE RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier

La planification des transports énoncée dans les orientations propose une classification régionale du réseau routier. De celle-ci, découle également une identification des priorités d'intervention jugées essentielles au développement de la MRC de Montmagny. La priorisation des actions sur le réseau local demeure la responsabilité des municipalités.

La classification propose cinq (5) catégories de routes :

Responsabilité gouvernementale

- Le réseau national qui correspond aux axes routiers inter-régionaux reliant les agglomérations les plus peuplées du Québec;
- Le réseau régional qui relie les agglomérations secondaires (de 5 000 à 25 000 habitants) ou qui représente le lien principal d'une MRC avec le réseau national;
- Le réseau collecteur qui relie les agglomérations de moins de 5 000 habitants aux agglomérations urbaines plus importantes et au réseau routier de niveau régional.

Responsabilité municipale

- Le réseau intermunicipal qui assure principalement une liaison entre une ou plusieurs municipalités sur le territoire de la MRC ou à l'extérieur de ce territoire;
- Le réseau local qui permet la circulation des véhicules sur le territoire de la municipalité et des liens avec la municipalité voisine.

Conformément à la classification fonctionnelle, le réseau routier de la MRC de Montmagny se distribue ainsi :

- Réseau national (20 et 132): 109,98 km
- Réseau régional (283 et 204): 134,91 km
- Réseau collecteur :(216, et autres) : 23,12 km
- Réseau de responsabilité municipale : 97,38 km

En plus, le ministère des transports a identifié un réseau de route affecté au camionnage de transit. Ce réseau emprunte les routes 20, 283 et 204 sur le territoire de la MRC de Montmagny.

- Réseau de camionnage : (20, 283, 216, 132 et 204) : 223,55 km

L'évaluation de l'état du réseau routier produit par le ministère des Transports indique que 41 % du réseau routier était jugé de qualité insatisfaisante en 2000. Sur le territoire de la MRC de Montmagny, le niveau de déficience est semblable à la moyenne de la région Chaudière-Appalaches. Il est important de constater que deux sections de la route régionale 283 situées dans la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy (section 283-216 et côte au sud de la polyvalente) présente de longues sections en mauvais état qui suscitent des demandes répétées d'intervention de la part des représentants du territoire en raison des risques d'accidents graves qui peuvent s'y produire.

Onze tronçons de route du réseau supérieur mériteraient des interventions afin de corriger leur degré d'efficacité et de sécurité.

1.2 DÉMOGRAPHIE

POPULATION

En 1996, la population totale de la MRC s'élève à 23 794 habitants, ce qui en fait la huitième MRC de la région pour l'importance de sa population. Avec ses 11 885 habitants en 1996, la Ville de Montmagny représente 49,9 % de la population totale de la MRC. De 1986 à 1996, la population de la MRC connaît une baisse de 4,0 % comparativement à une hausse de 6,8 % pour l'ensemble de la population de Chaudière-Appalaches.

Tableau 2 : Indicateur de population de 1986 à 1996

Indicateurs	MRC			CA	Le Qué.
	1986	1991	1996	1996	1996
Population	24 794	23 667	23 794	380 496	7 138 795
Population urbaine	39,5	40,2	40,7	56,1	78,4
Évolution de la population (1986-1996)			-4,0	6,8	9,3
Nombre de municipalités	14	14	14	164	1 395

Source : Statistique Canada, recensements de 1986, 1991 et 1996

1.2.1. Population permanente

On constate des baisses de population dans 13 des 14 municipalités de la MRC. En chiffres absolus, on observe les plus importantes pertes de population dans les municipalités de Cap-Saint-Ignace et Saint-Just-de-Bretonnières. Berthier-sur-Mer connaît, pour sa part, une légère hausse de 11 habitants au cours de cette même période.

Tableau 3: Population des municipalités de 1986 à 2000

Municipalités	Population				Évolution de la population de 1986 à 1996	
	1986	1991	1996	2000	Nombre	%
Berthier-sur-Mer	1 216	1 135	1 227	1 277	11	0,9
Cap-Saint-Ignace	3 207	2 990	3 078	3 156	-129	-4,0
Lac-Frontière	199	184	174	170	-25	-12,6
Montmagny	11 958	11 861	11 885	12 051	-73	-0,6
Notre-Dame-du-Rosaire	463	378	394	404	-69	-14,9
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	238	202	176	169	-62	-26,1
Saint-Fabien-de-Panet	1 078	985	1 061	1 004	-17	-1,6
Saint-François-de-la-Riv.-du-Sud	1 702	1 620	1 609	1 596	-93	-5,5
Saint-Just-de-Bretonnières	1 009	946	881	836	-128	-12,7
Saint-Paul-de-Montminy	1 050	975	931	868	-119	-11,3
Saint-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud	998	903	889	833	-109	-10,9
Sainte-Apolline-de-Patton	811	719	705	668	-106	-13,1
Sainte-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud	442	366	376	352	-66	-14,9
Sainte-Lucie-de-Beauregard	423	403	408	372	-15	-3,5
MRC	24 794	23 667	23 794	23 865	-1 000	-4,0
Chaudière-Appalaches	356 768	367 955	380 496	380 496	23 728	6,7

Source : Statistique Canada, recensements de 1986, 1991 et 1996

1.2.2. Projections démographiques

Selon les projections démographiques de l'institut de la statistique, on s'attend à une diminution pour les années à venir tandis que pour l'ensemble du Québec on prévoit une augmentation pour la même période.

Tableau 4. Projections démographiques

Région administrative		Population						Variation				
MRC	NOM	'000						%				
		1996	2001	2006	2011	2016	2021	1996 2001	2001 2006	2006 2011	2011 2016	2016 2021
18	Montmagny	24,2	23,7	23,4	22,9	22,4	21,9	-2,0	-1,4	-1,7	-2,2	-2,5
Ensemble du Québec		7274,0	7399,9	7535,0	7645,1	7725,8	7776,9	1,7	1,8	1,5	1,1	0,7

Source : Institut de la statistique du Québec

1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Depuis 150 ans, la région de Montmagny s'avère une terre d'accueil particulièrement fertile pour les entreprises engagées dans des activités industrielles. À preuve, aujourd'hui, au XXI siècle, le pouls de la région bat au rythme d'un secteur industriel diversifié, composé de plus d'une centaine d'entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires global de quelque 475 millions de dollars. D'ailleurs, les entreprises établies sur le territoire de la MRC de Montmagny s'illustrent par leur détermination à dominer leur sphère d'activité. Elles n'hésitent pas à adopter des technologies d'avant-garde et à s'imposer les normes de qualité les plus élevées.

1.3.1. LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs du commerce et des services regroupent au-delà de 990 entreprises et génèrent 7 016 emplois directs dans la région. La fabrication manufacturière répartie au sein des 128 entreprises génère, quant à elle, 4 344 emplois.

Tableau 5 : Nombre d'entreprises et d'emplois par types de secteurs

S E C T E U R	ENTREPRISES	EMPLOIS
Industries du bois	34	1 233
Industries du meuble et des articles d'ameublement	22	1 079
Industries de la fabrication des produits métalliques	22	819
Industries des produits électriques et électroniques	1	407
Industries textiles de première transformation	3	299
Imprimerie, édition et industries connexes	12	166
Industries des aliments	9	158
Industries de première transformation des métaux	2	67
Industries des produits textiles	3	32
Autres industries manufacturières	11	34
Industries du papier et des produits en papier	2	26
Industries du matériel de transport	2	4
Industries des produits minéraux non métalliques	1	4
Industries des produits en matières plastiques	1	5
Industries de la machinerie	1	6
Industries de l'habillement	1	4
Industries du cuir et des produits connexes	1	1
TOTAL	128	4 344

1.3.2. LE PARC INDUSTRIEL DE MONTMAGNY

Le site industriel de la Ville de Montmagny a une superficie de plus de ½ million de m² (6 308 000 pi²). Il se subdivise en deux parties : Le Parc Amable-Bélangier complété en 1996 accueille plus de 50 industries et le Parc Louis-O.-Roy permet d'accueillir plus d'industries dont 3 déjà installées. De moyenne et haute technologie, le nouveau parc industriel Louis-O.-Roy est doté de toutes les facilités nécessaires à votre réussite. Le zonage et les études de sol sont complétés et cinq emplacements sont desservis par les infrastructures de la ville.

Desservi par une usine de traitement des eaux répondant aux normes du ministère de l'Environnement et de la Faune, le parc industriel se caractérise par une topographie de type «terrain plat» d'une capacité portante variable. Le parc est doté d'un réseau d'égout séparé pour les eaux usées et pluviales, dont les capacités spécifiques à chaque emplacement sont disponibles.

Tableau 6 : Caractéristiques du parc industriel de Montmagny

Superficie	120 000 m ²
Propriété	Municipalité de Montmagny
Capacité maximale	120 entreprises
Adresses	1000 m de route
Eau potable	Le parc est desservi par un réseau d'égouts et d'eau potable. Les plans du ministère de l'Énergie et des Ressources (MERS) indiquent que le parc est desservi par le réseau d'égouts de la ville de Montmagny.
Eau industrielle	Le parc est desservi par un réseau d'égouts et d'eau industrielle. Les plans du ministère de l'Énergie et des Ressources (MERS) indiquent que le parc est desservi par le réseau d'égouts de la ville de Montmagny.
Incendie	Le parc est desservi par un réseau d'égouts et d'eau industrielle. Les plans du ministère de l'Énergie et des Ressources (MERS) indiquent que le parc est desservi par le réseau d'égouts de la ville de Montmagny.
Egouts	Le parc est desservi par un réseau d'égouts et d'eau industrielle. Les plans du ministère de l'Énergie et des Ressources (MERS) indiquent que le parc est desservi par le réseau d'égouts de la ville de Montmagny.
Eaux industrielles usées	Le parc est desservi par un réseau d'égouts et d'eau industrielle. Les plans du ministère de l'Énergie et des Ressources (MERS) indiquent que le parc est desservi par le réseau d'égouts de la ville de Montmagny.
Transport	Le parc est desservi par un réseau d'égouts et d'eau industrielle. Les plans du ministère de l'Énergie et des Ressources (MERS) indiquent que le parc est desservi par le réseau d'égouts de la ville de Montmagny.
Télécommunications	Le parc est desservi par un réseau d'égouts et d'eau industrielle. Les plans du ministère de l'Énergie et des Ressources (MERS) indiquent que le parc est desservi par le réseau d'égouts de la ville de Montmagny.
Électricité	600V, 3 phases
Gaz naturel	Non
Nombre d'entreprises existantes	52
Possibilités maximales	120

1.3.3. LE PARC INDUSTRIEL DE SAINT-FRANÇOIS

Situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, ce parc industriel offre 120 000 m² propice à l'aménagement de projets industriels à grand gabarit. Le potentiel hydraulique de la zone est de nature à répondre à toute demande d'envergure avec un lac artificiel de près de 114 millions de litres d'eau et une conduite d'acheminement de 450 millimètres. Le Parc industriel de Saint-François dispose également d'un accès sur l'Autoroute 20 et d'un accès ferroviaire à proximité. Un accès par voie maritime est disponible via Berthier-sur-Mer.

1.3.4. LES AUTRES ZONES INDUSTRIELLES

Différents sites potentiels pouvant permettre l'implantation d'industries à grand gabarit ont été recensés sur le territoire de la MRC de Montmagny. Ces sites, situés pour la plupart dans la plaine du Saint-Laurent, se trouvent à proximité d'infrastructures propres à accueillir toute usine d'importance (lignes de force de 230 kw et de 315 kw, accès à l'autoroute 20 et accès à la voie ferrée transcontinentale).

2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

La MRC de Montmagny ne possède aucun lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) sur son territoire. Les matières résiduelles de la Ville de Montmagny et des municipalités situées dans la partie nord du territoire sont acheminées vers le L.E.S. de l'Anse-à-Gilles situé dans la MRC de L'Islet. Trois municipalités situées dans la partie centre ouest du territoire acheminent leurs matières résiduelles au L.E.S. de Armagh dans la MRC de Bellechasse. Six municipalités procèdent à l'enfouissement dans des sites de dépôts en tranchées.

Comme on peut le constater au tableau suivant, le site de l'Anse-à-Gilles dessert près de 80% de la population de la MRC de Montmagny.

Tableau 7 : Destination des matières résiduelles de la MRC de Montmagny.

Lieu d'enfouissement	Municipalité	Population ⁽¹⁾ (% de la MRC)
L.E.S de l'Anse-à-Gilles (municipalité de L'Islet, MRC L'Islet) <i>Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles</i>	Berthier-sur-Mer	1 330
	Cap-Saint-Ignace	3 179
	Montmagny	12 029
	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 609
	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	854
	total :	19 001 (79,8%)
L.E.S. de Bellechasse (municipalité de Armagh, géré par la MRC de Bellechasse)	Notre-Dame-du-Rosaire	400
	Saint-Paul-de-Montminy	843
	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	355
	total :	1 598 (6,7%)
Site de dépôts en tranchée de Sainte-Lucie-de-Beauregard	Lac Frontière	157
	Saint-Fabien-de-Panet	1 003
	Sainte-Lucie-de-Beauregard	382
	total :	1 542 (6,5%)
Site de dépôts en tranchées de Saint-Just-de-Bretenières	Saint-Just-de-Bretenières	826 (3,5%)
Site de dépôts en tranchées Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	171 (0,7%)
Site de dépôts en tranchées Sainte-Apolline-de-Patton	Sainte-Apolline-de-Patton	661 (2,8%)
Total :		23 799

⁽¹⁾SOURCE : DÉCRET DE POPULATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, (DÉCRET DÉC. 2001).

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Chaque municipalité du territoire est responsable de la collecte des résidus domestiques.

La MRC de Montmagny a obtenu, par acquisition de compétence, le mandat d'organiser la collecte sélective à la grandeur du territoire sauf pour les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud qui sont déjà desservies par la MRC de Bellechasse.

2.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Étant donné que la durée de vie résiduelle du L.E.S. de L'Anse-à-Gilles est très limitée, des demandes sont en cours afin de trouver des solutions pour le court terme et le long terme.

À court terme, une offre a été récemment déposée à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de L'Anse-à-Gilles par la Régie de Gestion Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud pour établir une entente concernant l'acheminement des matières résiduelles du L.E.S. de L'Anse-à-Gilles. À cet effet, la Régie de Gestion Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud serait disposée à établir une entente sur une base de 3 ans ou jusqu'à la durée de vie résiduelle de son L.E.S. situé à Sainte-Perpétue.

Pour le long terme, des demandes sont en cours pour l'analyse d'un site de remplacement. À cet effet, une firme procède présentement à l'étude des sites potentiels pour l'établissement d'un nouveau lieu d'enfouissement en dehors du territoire agricole. De plus, la nouvelle Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny adoptait un règlement pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental pour l'établissement d'un nouveau site. En attendant que ce site soit trouvé, approuvé et construit, l'offre faite par la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud d'accueillir les matières résiduelles dès la fermeture du site d'enfouissement de L'Anse-à-Gilles donnera aux municipalités le sursis nécessaire en attendant d'avoir un nouveau site d'enfouissement régional conforme.

2.3 TYPES DE COLLECTES

2.3.1. Collecte des matières résiduelles domestiques

De façon générale, les municipalités utilisent les services d'entrepreneurs privés pour la collecte des matières résiduelles domestiques. Comme nous l'avons vu précédemment, une seule municipalité, Saint-Paul de Montminy, procède à la collecte de ses matières résiduelles non

recyclables en régie interne, et deux autres municipalités sont desservies par le système de collecte et de transport de la MRC de Bellechasse.

Dans l'ensemble du territoire, la collecte s'effectue hebdomadairement, sauf à Berthier-sur-Mer où on procède à la collecte deux fois par semaine en période estivale. Les trois municipalités desservies par la MRC de Bellechasse procèdent à une collecte par alternance des matières résiduelles, soit une semaine la collecte régulière et une semaine la collecte sélective.

Pour l'année 2002, plusieurs des contrats de collecte sont assujettis à une clause d'ouverture pour pouvoir être réajustés lorsque la collecte sélective sera instaurée dans le territoire.

Tableau 8. Contrats de collecte des matières résiduelles domestiques

Municipalités	Nom entreprise	Date d'échéance	Durée ans	Fréquence collecte	Nombre de portes	Lieu d'élimination	
						propriétaire	cliente
Berthier-sur-Mer	Richard Leblanc	30 09 02	1	1/sem régulier 2/sem (été)	762		L.E.S Anse-à-Gilles
Cap-Saint-Ignace	Les Concassés du Cap Inc.	31/12/06	52 mois	1/sem	1 440	L.E.S Anse-à-Gilles	
Lac-Frontière	Donald Dodier	31 / 12 01 ren.1 an + clause	1	1 / sem	145		Dépôt en tranchées
Montmagny	Les Concassés du Cap Inc.	04/08/02	5	1 / sem.	5 772		L.E.S Anse-à-Gilles
Notre-Dame-du-Rosaire	MRC de Bellechasse	annuel		1 sem réguliers 1 sem. sélective	229		L.E.S. de Bellechasse
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Michel et Martin Gagné	Juin 2002	3	1/sem.	150	Dépôt en tranchées	
Saint-Fabien-de-Panet	Donald Dodier	31/12/03	3	1 / sem	450		Dépôt en tranchées de Ste-Lucie
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Richard Leblanc	30 09 01 + 1 an	1	1 / sem	620		L.E.S Anse-à-Gilles
Saint-Just-de-Bretenières	Donald Dodier	Déc. 2004	3	1/sem	370	Dépôt en tranchées	
Saint-Paul-de-Montminy	Régie interne (collecte + transport)		-	1/sem régulier, 1/sem sélective	?		L.E.S. de Bellechasse
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Richard Leblanc	30 09 02		1/sem	333		L.E.S Anse-à-Gilles
Sainte-Apolline-de-Patton	Henri Deschênes	31/05/02	5	1 / sem	361	Dépôt en tranchées	
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	MRC de Bellechasse	annuel		1/sem régulier, 1/sem sélective			L.E.S. de Bellechasse
Sainte-Lucie-de-Beauregard	Donald Dodier	31/12/02	1	1/sem	180	Dépôt en tranchées	
				Total	10 812		

Notes :

(1) Le nombre de portes correspond au nombre de bacs nécessaires estimés en fonction du type d'immeubles, de la façon suivante : 1 bac par maison unifamiliale, maison mobile, maison ou immeuble de 1 ou 2 logements et habitation en commun; 2 bacs par maison ou immeuble de 3 à 5 logements; 3 bacs par maison ou immeuble de 6 logements et plus; 1 bac par chalet

desservi par la cueillette régulière des ordures ménagères en porte à porte (excluant les chalets regroupés qui utilisent un conteneur centralisé). Ces estimations ont été faites à partir du « *Sommaire des rôles d'évaluation de la MRC de Montmagny* » .

2.3.2. Collecte sélective des matières recyclables

Il existe présentement deux systèmes différents de collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la MRC de Montmagny : soit la collecte par apport volontaire dans des conteneurs spéciaux, soit la collecte sélective porte-à-porte.

La collecte sélective par apport volontaire, qui est réalisée par l'organisme *L'Après...Récupération*, dessert présentement la Ville de Montmagny et la Municipalité de Berthier-sur-Mer.

La collecte sélective porte-à-porte effectuée dans les municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Paul-de-Montminy, est réalisée à chaque quinzaine par la MRC de Bellechasse qui opère également son propre site d'enfouissement sanitaire en régie interne, avec ses employés et sa flotte de véhicules. À Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, la collecte sélective est effectuée depuis décembre 2001 par un entrepreneur privé qui entrepose les matières recyclables dans un conteneur qui est expédié vers le centre de tri lorsqu'il est plein quand la saison de navigation le permet. L'hiver la collecte est effectuée à chaque mois, tandis que l'été elle est effectuée sur une base bi-mensuelle.

Les autres municipalités du territoire ne sont pas encore desservies par la collecte sélective. Il faut noter toutefois qu'il est prévu d'instaurer la collecte sélective à la grandeur du territoire de la MRC dès septembre 2002. Le système préconisé est la collecte alternative à chaque quinzaine des matières résiduelles domestiques et des matières recyclables, dans des bacs roulants de 360 litres dans lesquels les matières seront déposées pêle-mêle. Un processus d'appel d'offres a été mené, et 6 996 bacs verts et 8 060 bacs bleus ont été achetés.

2.3.3. Collecte de résidus organiques

Il n'existe présentement aucun type de collecte de résidus organiques sur le territoire. Notons toutefois la mise en place par la MRC, en 2001, d'un programme expérimental de compostage domestique. Pour réaliser ce projet, 150 bacs à compostage ont été achetés par la MRC pour être revendus à prix modique. On compte présentement environ 125 participants à ce programme pour lequel un suivi des résultats est prévu en 2002.

En milieu rural, il est important de noter que la collecte d'une partie des résidus organiques ne constitue pas véritablement un problème. La plupart des foyers dispose directement des feuilles ou des résidus de coupe de gazon ou de jardinage sur un coin de terrain où le compostage se fait naturellement au fil du temps. Le problème est surtout situé en milieu urbain où on ne possède pas l'espace suffisant pour disposer des résidus organiques. Pour l'instant, ces résidus sont donc ramassés avec les collectes régulières et ils sont acheminés vers les lieux d'enfouissement sanitaires (L.E.S.).

On peut souligner l'émergence de certaines initiatives privées de collectes de feuilles mortes. Par exemple, à Cap-Saint-Ignace, deux journées de collectes ont été organisées les 7 et 14 novembre 2001. Pendant ces deux journées, les gens pouvaient aller porter leurs sacs de feuilles dans une pinède privée. Quinze contribuables ont participé à cette première expérience qui devrait être répétée en 2002.

2.3.4. Collecte de résidus domestiques dangereux

Le système de collecte des peintures proposé par Peintures récupérées sera mis en place dès le printemps 2003 dans 13 des 14 municipalités du territoire à raison de deux collectes par année. La MRC de Montmagny aura un lieu permanent de collecte des peintures par apport volontaire qui sera localisé à Montmagny d'ici 2004 et ce service sera offert via l'organisme « L'Après...Récupération ».

Comme ce service est nouveau, il est trop tôt pour évaluer le rendement de cette collecte. À cet effet toutefois, des relevés seront transmis à la MRC chaque fois que Peintures récupérées effectuera une levée des conteneurs.

La mise en place de ce système pour desservir l'ensemble du territoire ouvre la porte à l'éventuelle mise en place de la collecte parallèle des huiles usées. De plus, comme Peintures récupérées projette d'étendre cette collecte à l'ensemble des RDD, on peut affirmer que la mise en place progressive de ce système permettra à la MRC d'atteindre les objectifs de récupération des RDD d'ici 2008.

2.3.5. Collecte des encombrants

Un projet d'établissement d'une ressourcerie sur le territoire de la MRC de Montmagny est encore à l'étape d'un projet d'étude afin d'assurer la cueillette, la gestion, la mise en valeur ainsi que la vente ou la distribution des matériaux secs, des meubles et électroménagers. Pour ce qui est des textiles, il existe quelques initiatives de friperies privées pour le territoire où la collecte se fait par apport volontaire .

Enfin, une entreprise privée a élaboré un projet pour la récupération des matériaux secs et une déchetterie. Les démarches sont en cours afin d'obtenir les autorisations pour une telle installation qui pourrait desservir les MRC de Montmagny et de L'Islet.

Parmi ces 2 possibilités, la MRC de Montmagny verra à convenir d'une entente pour la récupération du textile et des encombrants. Il en est de même pour les matériaux secs lorsque l'entreprise aura obtenu les autorisations nécessaires.

2.3.6. Collecte des boues

Sept (7) municipalités du territoire possèdent des systèmes d'égout raccordés à des étangs aérés, soit Cap-St-Ignace, Montmagny, Saint-François, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières.

Pour le traitement des boues de fosses septiques des résidences privées, les particuliers communiquent directement avec les entrepreneurs offrant le service de vidange des fosses septiques. La MRC de Montmagny a reçu une confirmation de subvention de la Fédération canadienne des Municipalités de 23,000\$ afin de réaliser une étude pour la gestion des boues de fosses septiques qui sera complétée d'ici la fin de l'année 2004.

2.3.7. Collecte sélective des matières recyclables Collecte municipale desservant les industries, commerces et institutions (ICI)

Aucune collecte n'est instituée pour les ICI du territoire qui sont desservis à même la collecte régulière domestique. À Montmagny toutefois les ICI dont le volume de matières résiduelles produit est supérieur à un mètre cube (1 m³) ne sont pas desservis par la collecte régulière, ces commerces doivent donc traiter directement avec l'entrepreneur.

Certaines industries du territoire transportent directement leurs matières résiduelles vers les lieux d'enfouissement. La MRC possède une liste assez précise des volumes et contenus des matières résiduelles provenant des ICI qui transitent vers le site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles.

2.3.8. Collectes spéciales

Des collectes spéciales sont organisées dans certaines municipalités. Ces collectes visent surtout les pneus, mais on note aussi la collecte des sapins à Montmagny, la collecte des batteries de voiture à Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et la cueillette du métal à Sainte-Apolline-de-Patton.

À Saint-Fabien-de-Panet, le métal est recueilli par un particulier (sans contrat toutefois) pour être revendu à différents recycleurs. On peut présumer que cette pratique prévaut ailleurs dans le territoire sans toutefois être officialisée.

Tableau 9 : Recensement des différents types de collectes spéciales sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Municipalités	Types de collecte
Berthier-sur-Mer	
Cap-Saint-Ignace	Pneus au garage municipal 2 fois/an
Lac-Frontière	
Montmagny	Les sapins sont collectés et déchetés
Notre-Dame-du-Rosaire	(pneus) 1/an en même temps qu'une des collectes d'encombrants
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Les batteries de voiture sont déposées dans un coin du site de dépôt en tranchées et elles sont par la suite recueillies par un particulier.
Saint-Fabien-de-Panet	Un particulier effectue (sans contrat) la collecte du métal
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	(pneus) 1/an, conteneur au garage municipal, ces pneus sont récupérés par Royal Mat Inc.

Saint-Just-de-Bretenières	(pneus) 1/an, dans le dépôt en tranchée, sous supervision. Cueillis par Royal Mat
Saint-Paul-de-Montminy	(Pneus) Était 2/an jusqu'à maintenant mais sera 1/ mois sur appel lorsque la quantité sera suffisante. Ramassés par Royal Mat Inc.
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	
Sainte-Apolline-de-Patton	Des sections sont réservées pour le métal et pour les pneus dans le site de dépôt en tranchées. Ils sont expédiés à des recycleurs par la suite.
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	
Sainte-Lucie-de-Beauregard	

2.4 LES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Mettre en place la collecte sélective au 1^{er} septembre 2002.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Informer et sensibiliser les citoyens sur l'importance environnementale de participer à la collecte sélective des matières recyclables (pour faire adopter de nouvelles habitudes)
- Impliquer le plus d'intervenants possibles pour la réussite du programme de collecte sélective.

SOUS-OBJECTIFS

- Informer régulièrement la population des étapes
 - Mise en œuvre (avant 01/09)
 - Réalisation (après 01/09)
- Encourager les citoyens à poursuivre leurs efforts

PUBLICS CIBLES

- Jeunes du primaire et du secondaire
- Familles
- Résidents à logement
- Personnes 3^{ième} âge
- Organismes communautaires actifs et impliqués dans leur milieu
- Entreprises

MOYENS DE COMMUNICATION

- Chronique mensuelle
 - Journaux régionaux
 - Journaux locaux
- Première conférence de presse 28/05/02 (conjointement avec la MRC de L'Islet)
- Deuxième conférence de presse 03/09/02
- Outils promotionnels

- Dépliant promotionnel détaillé sur la collecte sélective
- Rappel des infos sur la façon de récupérer, aide-mémoire aimanté pour frigo
- Guide détaillé des moyens de recycler et de protéger l'environnement
- Promotion d'une ligne téléphonique d'information
- Pièce de théâtre (21 représentations dans les écoles de la MRC)
- Publicités dans les médias (sujets importants)
 - début livraison des bacs
 - modalités de récupération
 - horaire de récupération et début collecte sélective
- Calendrier de récupération
 - via les journaux locaux (avec rappel dans les journaux régionaux)
- Tournées des écoles
 - concours de dessin après la pièce de théâtre afin d'assurer un suivi
- Tournées des organismes
 - sensibilisation de divers groupes (âge d'or, fermières etc.)
- Tournées des entreprises
 - sensibilisation et suivi auprès des entreprises

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS PROPOSÉES ET BUDGET

• CHRONIQUES MENSUELLES	
- Journaux régionaux	
- Journaux locaux	
• CONFÉRENCE DE PRESSE	1 600 \$
• OUTILS PROMOTIONNELS	8 000 \$
• PROMOTION D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE D'INFOS	1 000 \$
• PIÈCE DE THÉÂTRE	10 000 \$
• PUBLICITÉS DANS LES MÉDIAS	2 500 \$
• CALENDRIER DE RÉCUPÉRATION	3 200 \$
• TOURNÉES	<u>3 700 \$</u>
	30 000 \$

PARTENAIRES

- Les élus municipaux
- Les employés municipaux
- Le monde scolaire
- Les groupes communautaires actifs et impliqués dans leur milieu.

2.5 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2000

Tableau 10 : Coûts annuels assumés par les municipalités de la MRC de Montmagny en 2000 pour la gestion des matières résiduelles.

Berthier-sur-Mer	Collecte + transport	34 094.76 \$
	Enfouissement	9 378 \$
	Collecte sélective	1 300 \$
	Gestion des boues municipales	43 000 \$
		87 772.76 \$
Cap-Saint-Ignace	Collecte + transport	74 160 \$
	Enfouissement	24 256 \$
	Gestion des boues municipales (étangs aérés)	38 800 \$
		137 216 \$
Lac-Frontière	Collecte + transport	3 500 \$
	Enfouissement	2 570 \$
		6 070 \$
Montmagny	Collecte + transport	239 643 \$
	Enfouissement	90 000 \$
	Gestion des boues municipales	140 000 \$
		469 643 \$
Notre-Dame-du-Rosaire	Collecte + transport	9 967 \$
	Enfouissement	6 798 \$
	Quote-part	2 948 \$
	Location de conteneurs pour encombrants	1 200 \$
		20 913 \$
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Collecte + transport	10 400 \$
	Enfouissement (bélier mécanique)	500 \$
		10 900 \$
Saint-Fabien-de-Panet	Collecte + transport	20 000 \$
	Enfouissement	9 000 \$
	Coût de gestion des boues municipales	18 505 \$
		47 505 \$
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Collecte + transport	26 320 \$
	Enfouissement	12 017 \$
	Gestion des boues	19 000 \$
		57 337 \$
Saint-Just-de-Bretenières	Cueillette + transport	16 654 \$
	Enfouissement	3 886 \$
		20 540 \$
Saint-Paul-de-Montminy	Cueillette + transport (régie interne non comptabilisé)	20 239 \$
	Enfouissement + quote-part	10 000 \$
	Cueillette sélective	12 000 \$
	Gestion des boues municipales (étangs aérés)	12 000 \$
		42 239 \$
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Collecte + transport	24 000 \$
	Enfouissement	6 292 \$
	Montant prévu pour réajustement (collecte sélective)	4000 \$
		34 292 \$
Sainte-Apolline-de-Patton	Collecte + transport + enfouissement	15 336 \$
	Salaires + frais pour conteneurs et machinerie	2 000 \$
		17 336 \$
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	Transport + collecte	8 915 \$
	Quote-part	2 568 \$
	Enfouissement	5 923 \$
		17 406 \$
Sainte-Lucie-de-Beauregard	Collecte + transport	6 600 \$
Totaux	Divers	
	18 500 \$	
	Enfouissement	196 375 \$
	Transport + collecte	489 589.76 \$
	Gestion des boues municipales	271 305 \$
	Coût total assumé par les municipalités	975 769.76 \$

Du budget total de près d'un million de dollars qui est consacré à la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Montmagny, 50% est affecté à la collecte et au transport. Si on ne tient pas compte de la gestion des boues municipales et qu'on s'en tient à l'opération collecte/transport/enfouissement ou collecte sélective des résidus municipaux, c'est toutefois près de 70% du budget qui est affecté à la collecte et au transport.

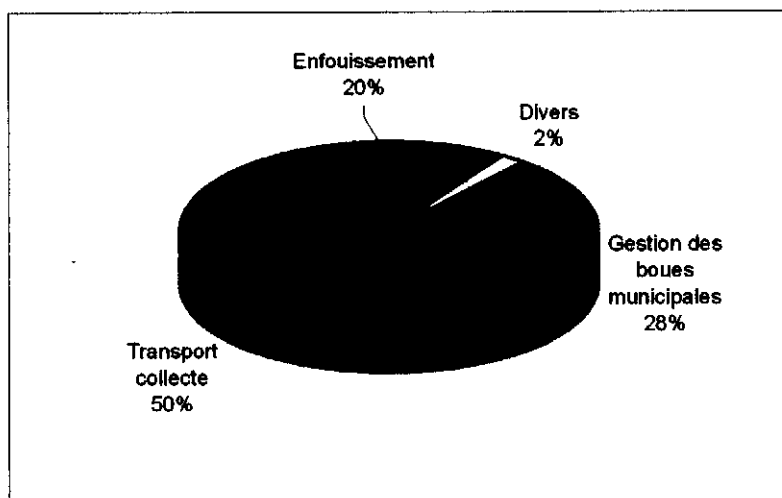


Figure 1 : Répartition graphique des coûts de gestion des matières résiduelles de provenance municipale

2.6 LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

La liste et les coordonnées des principaux intervenants impliqués dans la gestion des matières résiduelles est jointe en annexe A.

2.7 ACTIVITÉS ET ENTREPRISES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La liste des entreprises et des différents services offerts et des équipements utilisés est jointe en annexe B.

3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

3.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL

Les données présentées par rapport aux volumes acheminés dans le L.E.S de l'Anse-à-Gilles (MRC de L'Islet) ont été compilées à partir des bordereaux de déchargement des camions. On peut donc affirmer que ces chiffres correspondent à peu près aux volumes réels de matières résiduelles éliminées par le secteur municipal sur le nord du territoire de la MRC.

Pour les municipalités du sud qui acheminent leurs résidus vers les différents sites de dépôts en tranchées, les volumes ont été estimés en utilisant la moyenne produite par les municipalités comparables de L'Islet Sud, c'est-à-dire une production de 0,457 tonne métrique par personne par année (t.m. /pers./an).

Pour les trois municipalités qui acheminent leurs résidus au L.E.S. d'Armagh dans la MRC de Bellechasse, les volumes estimés proviennent du registre d'enfouissement qui est rempli tous les jours.

Pour la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, nous avons appliqué le calcul en nous servant de la même moyenne que les autres municipalités du sud de la MRC.

Le tonnage a par la suite été calculé à partir de ces volumes sur la base d'une densité moyenne des matières résiduelles municipales de 0,38 t. / m³ (Recyc-Québec, 2000, In. News & analysis@solid waste.com.).

Tableau 11 : Quantités de matières résiduelles provenant de la collecte municipale en 2000 dans la MRC de Montmagny.

Quantités de matières résiduelles d'origine municipale provenant de la collecte régulière* dans la MRC de Montmagny pour l'an 2000.			
Municipalités	Volume (m ³)	Tonnage (t. m.)	Production moyenne Per capita
Berthier-sur-Mer	1 497	569	0,518
Cap-Saint-Ignace	3 802	1 445	0,458
Lac-Frontière	204	78	0,457
Montmagny	14 561	5 533	0,459
Notre-Dame-du-Rosaire	505	192	0,475
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	180	69	0,457
Saint-Fabien-de-Panet	1 207	459	0,457
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 411	536	0,336
Saint-Just-de-Bretenières	1 005	382	0,457
Saint-Paul-de-Montminy	1489	566	0,652
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	929	353	0,424
Sainte-Apolline-de-Patton	803	305	0,457
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	336	128	0,363
Sainte-Lucie-de-Beauregard	447	170	0,457
Total	27 999	10 785	0,451

* D'autres résidus d'origine municipale sont apportés directement au site d'enfouissement par les résidents, ils sont entrés par volume et type de matières sur des registres différents, c'est pourquoi ils seront ajoutés ci-après dans le calcul total des matières éliminées.

- À ces quantités nous devons ajouter celles qui ont été acheminées hors-collecte au site de l'Anse-à-Gilles, ce qui représente un total de 732,5 tonnes. Ces quantités ont été évaluées par volumes et par matières principales lorsque les résidents du territoire desservi viennent les porter directement au site.

Tableau 12 : Matières résiduelles apportées hors-collecte au site de l'Anse-à-Gilles

Quantités de matières résiduelles provenant du milieu municipal apportées au site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles en dehors des collectes régulières. (mètres cubes)					
Municipalité	bois	carton	plastique	métal	ordinaires
Montmagny	638	238	7.6	0	277
Cap-Saint-Ignace	204	77	0	0	288
Berthier-sur-Mer	61	0	0	0	38
Saint-François	73	63	0	0	142
Saint-Pierre	34	11	0	1.5	12
Total (m³)	1 010	389	7.6	1.5	757
Total en tonnes métriques	384	148	2.9	.6	288¹

Note :¹ Cette quantité est redistribuée selon les pourcentages établis pour les matières résiduelles de provenance municipale dans le guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec, Chamard-CRIC-Roche, 2000.

- Si on additionne la quantité de matières provenant de la collecte régulière (10 785 tonnes) et les matières acheminées directement hors-collecte (823,5 tonnes), voici la répartition obtenue par matières :

Tableau 13 : Quantités éliminée par le milieu municipal en 2000

Quantités totales de matières d'origine municipale éliminées en 2000 dans la MRC de Montmagny		
Matières	Répartition	Tonnes métriques
Matières putrescibles	40,8%	4 517.5
Papiers	23%	2 547
Plastiques	7,3%	810.9
Verre	6,7%	742.2
Cartons	5,9%	801
Autres résidus	5,5%	608.8
Fibres sanitaires	5,4%	597.6
Métaux	3,4%	377.4
Textiles	2%	221.8
Bois	Mesure directe	384
Total :		11 608

3.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR PRIVÉ (ICI et CRD)

Les industries, commerces et institutions (ICI)

Les données du secteur industries / commerces / institutions (ICI) qui proviennent du site de l'Anse-à-Gilles (MRC de L'Islet), ont été calculées en évaluant et compilant le volume et le contenu des camions avant chaque déchargement. Ces chiffres correspondent aux matières résiduelles en provenance des principales industries du territoire qui font directement affaire avec un transporteur pour acheminer leurs résidus vers le site d'enfouissement. Les matières résiduelles en provenance des petits ou moyens ICI sont ramassées avec les collectes régulières de déchets.

Les données qui proviennent des municipalités desservies par la MRC de Bellechasse nous proviennent de cette dernière. Elles ont été calculées à partir des registres quotidiens d'enfouissement au site d'Armagh.

Pour les municipalités du sud du territoire qui acheminent leurs résidus vers les différents sites de dépôts en tranchées, nous n'avons aucune donnée. Il faut noter toutefois que ces localités sont majoritairement rurales et que les principales industries qu'on y retrouve œuvrent dans le secteur de la transformation du bois. À l'heure actuelle, les résidus produits par ces entreprises sont réutilisés ou vendus presque en totalité.

À titre d'exemple, la principale industrie de transformation du bois de la MRC a produit à elle seule pour l'année 2000 une quantité de 93 335 tonnes anhydres (séchées) de résidus de bois tels : copeaux, planures, sciures et écorces. La majorité de ces résidus a été vendue pour le bois de pulpe, la fabrication de panneaux d'aggloméré, ou la fabrication de paillis. L'autre partie de ces résidus a été utilisée pour chauffer les bouilloires et séchoirs. Ces résidus qui étaient considérés comme matière résiduelle il y a encore quelques années sont maintenant utilisés et vendus comme une matière première.

Tableau 14 :Tonnes métriques de matières résiduelles éliminées en 2000 par le secteur industries, commerces et institutions (ICI) de la MRC de Montmagny.

Municipalité	bois	carton	fer	monstres	ordinaire	plastique	organique	total
Montmagny	3 042	3 009	100		421	75	11	6 658
Cap-Saint-Ignace	1 162	120	103	2	32	7		1 426
Berthier-sur-Mer	6	5						11
Saint-François	1 459	311	14		101	-	-	1 885
Saint-Pierre	-	-	-	-	-	-	23	23
Sainte-Euphémie	-	-	-	-	24	-	-	24
Notre-Dame-du-Rosaire	-	-	-	-	32	-	-	32
Total	5 669	3 445	217	2	610	82	34	10 059

Secteur construction et démolition (CRD)

Les données du secteur CRD ont été compilées à partir des bordereaux de déchargement des camions et des voyages faits par les résidants avec de petites remorques ou camionnettes au site de l'Anse-à-Gilles. Nous ne disposons pas des chiffres pour les autres municipalités du sud du territoire, mais les quantités apportées dans les sites de dépôts en tranchées sont minimes et elles sont comptabilisées dans les estimations de quantités de matières résiduelles municipales. Au total, il s'est éliminé 5 253 tonnes métriques de résidus CRD. Les détails du calcul de tonnage des matières de provenance CRD se retrouvent en annexe C.

Tableau 15 : Tonnes métriques de matières résiduelles éliminées en 2000 par le secteur construction, rénovation, démolition (CRD) de la MRC de Montmagny.

Matières	Tonnes métriques
Bois	317
Briques, béton et ciment	2 128
Gypse	1 172
Autres résidus	601
Bardeaux d'asphalte	252
RDD	278
Métaux	215
Éléments fins	207
Papiers et cartons	40
Plastiques	23
Textiles	11
Verre	9
Total	5 253

Un site de dépôts de matériaux secs est encore en opération à Montmagny pendant la saison estivale mais sa capacité devrait être atteinte d'ici deux ans. Ce site ne tient malheureusement aucun registre des volumes ou tonnages qui y sont apportés mais selon les informations obtenues, on n'y apporte plus que de faibles quantités de résidus et la saison 2002 serait vraisemblablement la dernière année d'opération.

3.3 PORTRAIT DÉTAILLÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES ET VALORISÉES

3.3.1. Matières recyclables récupérées et valorisées (municipal , ICI et CRD)

Il s'est récupéré au départ 1068 tonnes métriques de matières recyclables dans la MRC de Montmagny en 2000. De cette quantité, 132 tonnes ont été récupérées par collecte porte-à-porte dans les trois municipalités desservies par la MRC de Bellechasse. Le résiduel, soit 936 tonnes, a été récupéré par l'organisme *l'Après...Récupération* dans les ICI de la Ville de Montmagny et dans des sites de dépôt volontaire répartis dans la Ville de Montmagny et la Municipalité de Berthier-sur-Mer. La quantité rejetée après le tri se chiffre à environ 134 tonnes pour les matières recueillies par *l'Après...Récupération*. On peut donc estimer que la quantité réelle de matière récupérée après rejet serait d'environ 934 tonnes métriques pour l'ensemble de la MRC.

Pour les trois municipalités clientes de Bellechasse, les matières sont récupérées pêle-mêle et nous ne possédons pas les quantités détaillées par types de matières, nous avons utilisé la proportion des matières récupérées par la collecte sélective de porte en porte proposée dans le guide *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (Chamard, CRIC, Roche, 2000).

Pour les matières récupérées par *l'Après...Récupération*, 60% de celles-ci sont de provenance ICI et sont constituées presque exclusivement de carton. Le reste , 40%, qui provient des sites de dépôt et qui est attribuable au milieu municipal est constitué surtout de papier, d'un peu de plastique et un peu de verre et de métal. Une partie des quantités récupérées, soit 660 tonnes, a pu être classée directement par type de matière tandis qu'une autre partie, 143 tonnes classée pêle-mêle a été caractérisée selon le guide *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* (Chamard, CRIC, Roche, 2000).

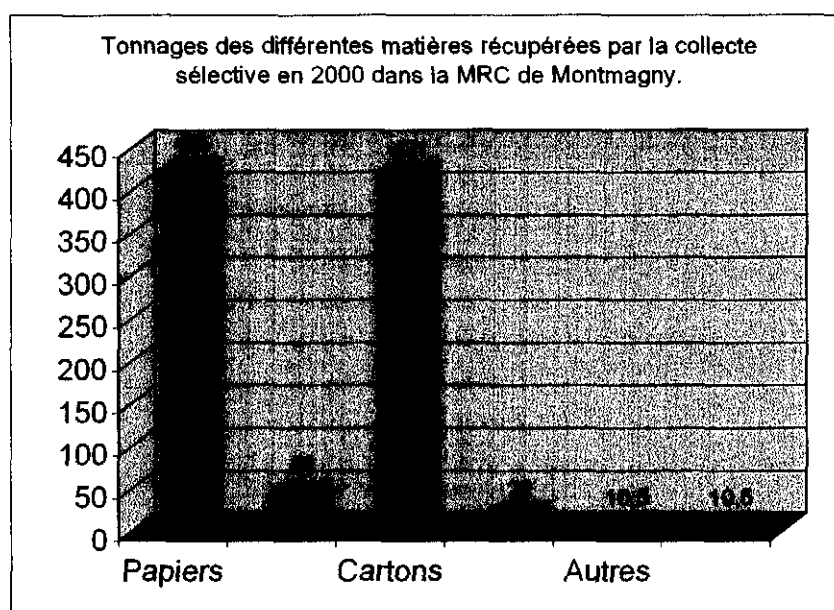


Figure 2 : Matières récupérées par la collecte sélective en 2000 dans la MRC de Montmagny.

3.3.2. Résidus organiques récupérés et valorisés (résidus verts)

Nous ne possédons aucune donnée actuellement sur les quantités de résidus organiques récupérés et valorisés. Aucun programme de récupération de ces résidus autre que résidentiel et volontaire n'existe pour le moment sur le territoire, il est de plus difficile d'identifier les initiatives privées et d'obtenir des données valables.

3.3.3. Résidus domestiques dangereux récupérés et valorisés (RDD)

Comme le service de collecte de peinture est nouveau, il est trop tôt pour évaluer le rendement de cette collecte. À cet effet toutefois, des relevés seront transmis à la MRC chaque fois que Peintures récupérées effectuera une levée des conteneurs. Une journée de collecte par apport volontaire est organisée une fois l'an au site de l'Anse-à-Gilles (MRC de L'Islet) pour les résidants des municipalités utilisatrices de ce site. Les données suivantes correspondent aux quantités totales récupérées pour le territoire desservi, c'est-à-dire le territoire nord des MRC de L'Islet et de Montmagny.

Tableau 16 : Quantités de résidus domestiques dangereux recueillis au site de l'Anse-à-Gilles de 1994 à 2000.

Litres	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Matières							
Huile usée	2 460	1 025	2 460	3 168	2 861	2 258	3 352
Diluant à peinture	1 025	615	820	410	410	1 130	2 562,5
Teinture	410	205	0	0	410	410	0
Peinture à l'huile	1 435	1 077	2 255	2 870	3 075	2 460	4 311,3
Peinture au latex	820	820	3 690	4 100	2 665	6 150	4 157,5
Peinture epoxy-colle-uréthane	410	820	380	820	1 640	0	1 815
Peinture solide	160	410	0	240	1 025	0	871,25
Pesticide liquide	225	68	103	103	205	205	307,5
Pesticide solide	205	10	410	103	205	205	205
Acide	20	20	103	52	205	52	205
Pile	40	10	0	20	52	5	51,25
Aérosol	205	52	205	410	410	103	205
Corrosif ou caustique	205	0	20	103	205	103	0
Base	0	20	0	0	0	0	205
Goudron	0	200	0	0	0	0	0
Propane	0	0	0	0	0	103	0
Colasse	0	0	0	0	0	0	615
Liquide halogéné	0	0	0	0	0	5	0
Hydrocarbure et eau	0	0	0	0	0	0	615
Matière comburante	0	0	0	0	0	52	0
Total (tonnes métriques)¹	7,62	5,35	10,45	12,40	13,37	13,24	19,48

Notes : ¹ Le tonnage est calculé sur l'hypothèse 1 litre = 1 kg
Source : Régie de l'Anse-à-Gilles 2002.

De la quantité récupérée à l'Anse-à-Gilles, 11,9 tonnes sont attribuables aux municipalités de la MRC de Montmagny.

Selon les renseignements fournis par la régie de l'Anse-à-Gilles, il est généralement convenu que la quantité totale de résidus domestiques dangereux (RDD) représente environ 1% des résidus municipaux (MEF : menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/fiches/fiche-rdd.htm). De cette quantité, 0,33% sont jetés aux égouts tandis que 0,67% se retrouvent dans les ordures ordinaires. Si on s'en tient à cette hypothèse, on peut estimer que la quantité de RDD de provenance municipale pour la MRC de Montmagny correspondrait à 78 tonnes, (0,67% de 11 608 tonnes = 78 t), les résidus dangereux (RD) de provenance ICI seraient inclus dans ce tonnage. Les RD du secteur CRD pour leur part totaliseraient 87 tonnes (4,1% de 2 131 selon le modèle proposé dans le *Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec*) pour un grand total de 165 tonnes en 2000 pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Montmagny.

Le taux de récupération des secteurs résidentiels et ICI pour l'ensemble de ce territoire lors de cette journée s'élève à 10.1% pour l'an 2000.

3.3.4. Matériaux secs récupérés et valorisés

Nous ne possédons aucune donnée sur les matériaux secs qui auraient pu être récupérés ou valorisés sur le territoire.

3.3.5. Boues récupérées et valorisées

Le tableau suivant présente l'état de la situation des étangs aérés de chacune des sept municipalités du territoire possédant des systèmes d'égout raccordés à des étangs aérés.

Tableau 1 : Boues municipales

MUNICIPALITÉ	DESCRIPTION	CAPACITÉ DES BASSINS (m ³)	VOLUME JOURNALIER (m ³)	FRÉQUENCE DE VIDANGE DES BASSINS	DISPOSITION DES BOUES APRÈS VIDANGE
Montmagny	3 étangs	220 000	8 000 chacun	1 ^{er} étang=15 ans 2 ^e étang=20 ans 3 ^e étang=25 ans	Méthode de disposition projetée : Enfouissement
Cap-St-Ignace	2 étangs aérés	1267 chacun	2976 chacun	À déterminer (la conception et la mise en service ont eu lieu en 1994)	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).
Saint-François	2 étangs aérés	9 706 chacun	568 chacun	± 10-12 ans	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).
Saint-Just-de-Bretenières	1 étang aéré 1 étang de décantation	(1 ^{er}) 1320 (2 ^e) Superficie de 5.95 acres, profondeur inconnue	(1 ^{er})50 (2 ^e) 0.33	(1 ^{er})± 15 ans (2 ^e) à déterminer à l'été 2003	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).

Saint-Fabien-de-Panet	3 étangs aérés	3736 chacun	170 chacun	Depuis 1985 aucune vidange	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).
Notre-Dame-du-Rosaire	3 étangs artisansaux	Non défini	178.4	À déterminer	À déterminer (soit la valorisation ou l'enfouissement).
Saint-Paul-de-Montminy	1 étang de décantation	587	inconnu	± 10 ans	La compagnie CAMPOR de Riv.- du-Loup en dispose.

Source : Municipalités, avril 2003

Note : Les boues doivent être enlevées avant qu'elles n'occupent plus de 10 % du volume total utile des étangs.

3.3.6. Matières consignées

Les données sur les matières consignées proviennent de Recyc-Québec, elles sont exprimées en tonnes métriques.

Tableau 17 : Matières consignées récupérées en 2000 sur le territoire de la MRC de Montmagny

	Tonnes métrique			
	Aluminium	Plastique	Verre	Total
Vendu	45,3	40,5	66,4	152,2
Récupéré	34,2	29,4	49,8	113,3
Net	11,1	11,1	16,7	38,9

3.3.7. Pneus hors d'usage

Pour l'année 2000, la quantité de pneus récupérés ou valorisés pour la MRC de Montmagny s'élève à **31,087** unités ÉPA, soit **261,07** tonnes métriques. La mesure ÉPA est un Équivalent en Pneus Automobiles de tous les types de pneus. Cet équivalent facilite la conversion en tonnage. Le poids d'un pneu ÉPA est de 8,4 kilogrammes ou ,0084 tonne.

3.3.8. Textiles

Nous ne possédons aucune donnée sur la collecte de textiles. Il existe quelques initiatives de friperies privées sur le territoire de la MRC, mais ces entreprises ne comptabilisent pas les quantités récupérées.

La liste suivante nous a été transmise par le CLD de la MRC de Montmagny :

- Mode sans Frontière
68, rue Saint-Louis
Montmagny, Qc, G5V 1M7
(418) 248-9131

- Friperie Quatre-Saisons
105, route de l'Église
Sainte-Apolline, Qc, G0R 2P0
(418) 469-3988
- La Petite Friperie
25, rue des Pionniers
Cap-Saint-Ignace, Qc, G0R 1H0
(418) 246-5763
- Friperie Polyvalente de Saint-Paul
420, route 283
Saint-Paul-de-Montminy, Qc, G0R 3Y0
(418) 469-2220
- Le Comptoir de Survie
38, rue Principale
Saint-Fabien-de-Panet, Qc, G0R 2J0
(418) 249-2772

3.3.9. Encombrants

Il n'existe pas de collecte organisée des encombrants sur le territoire, les encombrants sont pour l'instant acheminés vers les sites d'enfouissement ou ils sont acheminés vers différents commerces qui en font la réparation et la revente. La liste suivante nous a été transmise par le CLD de la MRC de Montmagny :

- Liquidation Montmagny
211, boul. Taché Ouest
Montmagny, Qc, G5V 3R8
(418) 248-6181
- André Lacombe
193, 6^{ième} Rue
Montmagny, Qc, G5V 3K1
(418) 248-5512
- Normand Brodeur
300, chemin Saint-Léon
Montmagny, Qc, G5V 3R9
(418) 248-3578
- Services André Dubé
331, Route 204
Saint-Fabien-de-Panet, Qc, G0R 2J0

3.4 - RÉSUMÉ VISUEL -

3.4.1. BILAN SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

3.4.1.1. Matières récupérées et valorisées par les secteurs publics et privés

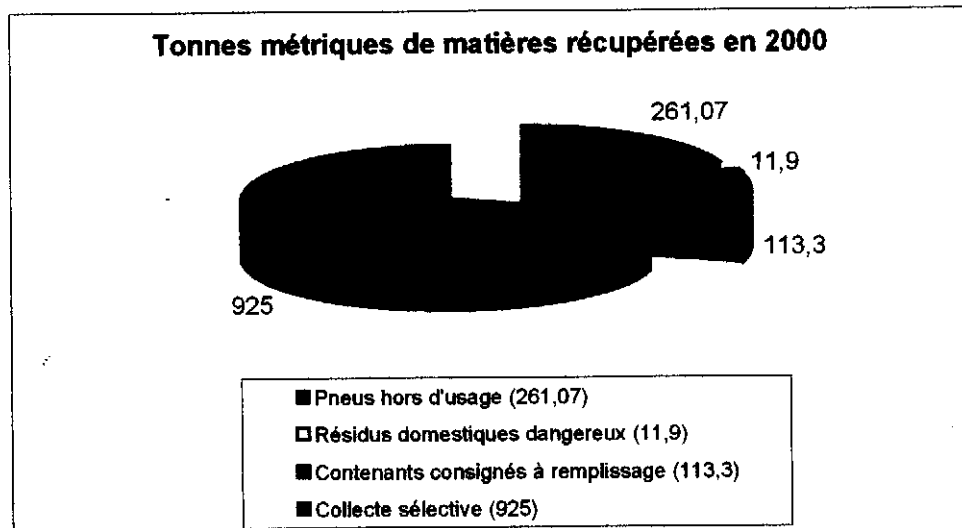


Figure 3 : Matières récupérées au total sur le territoire en 2000

3.4.1.2. Matières éliminées dans les secteurs municipal, ICI, et CRD

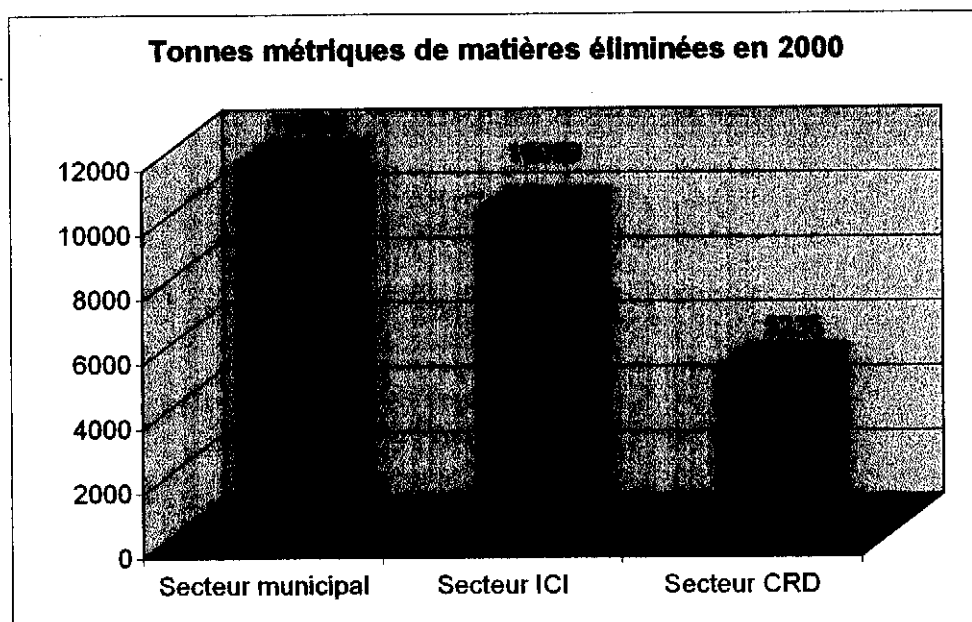


Figure 4 : Matières éliminées au total sur le territoire en 2000

3.4.1.3. Matières générées du territoire

Les quantités de matières générées sont obtenues en additionnant aux quantités éliminées les quantités qui ont été récupérées pendant la même période.

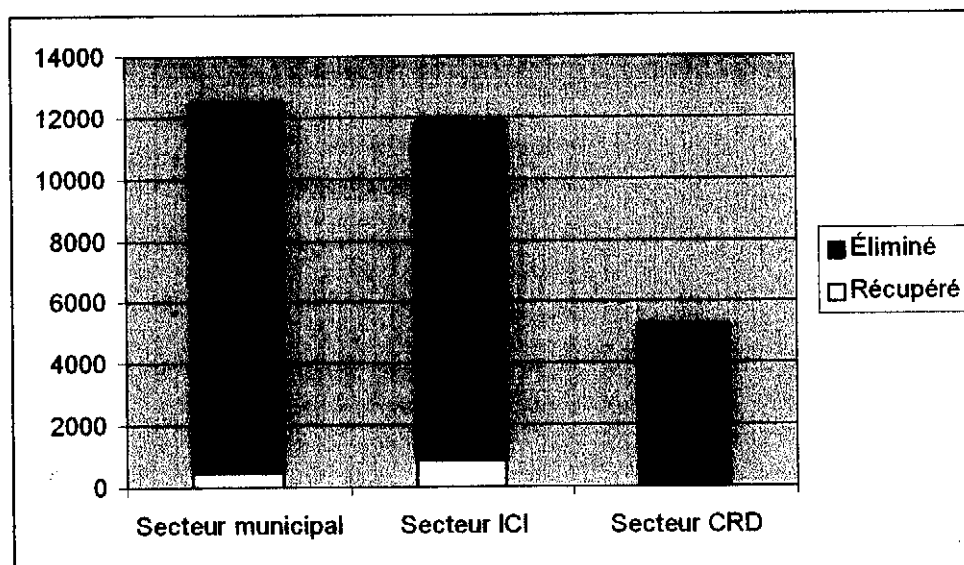


Figure 5 : Matières générées sur le territoire en 2000

3.4.1.4. Tableau 18 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées pour l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny.

Matières	Secteur municipal t/an	Secteurs ICI t/an	Secteur CRD t/an	Total t/an
MISE EN VALEUR				
Collecte sélective des recyclables	453	481	-	934
Résidus domestiques dangereux	11,9	-	-	11,9
Pneus hors-d'usage	-	261	-	261
Contenants consignés rempl. unique	-	113	-	113
SOUS-TOTAL (A)				
MATIÈRES MISES EN VALEUR	464,9	855	-	1 320
ÉLIMINATION				
Enfouissement sanitaire	10 145	10 059	5 253	25 457
Dépôt en tranchée	1 463			1 463
SOUS-TOTAL (B)				
ÉLIMINATION	11 608	10 059	5 253	26 920
MATIÈRES GÉNÉRÉES TOTALES (A) + (B)	12 073	10 914	5 253	28 240
POPULATION TOTALE 23 799				
GÉNÉRATION PER CAPITA (tonne / personne / an)	0,507 t/p/an	0,458 t/p/an	0,220 t/p/an	1,19 t/p/an

3.4.1.5. Boues du territoire de planification

Dans le Plan d'action 1998-2008 aucun objectif n'a été fixé pour la réduction des boues de fosses septiques ou des boues municipales. Il est toutefois recommandé de dresser dans la mesure du possible un inventaire des boues du territoire.

La MRC a déjà procédé à un recensement des installations sanitaires sur son territoire

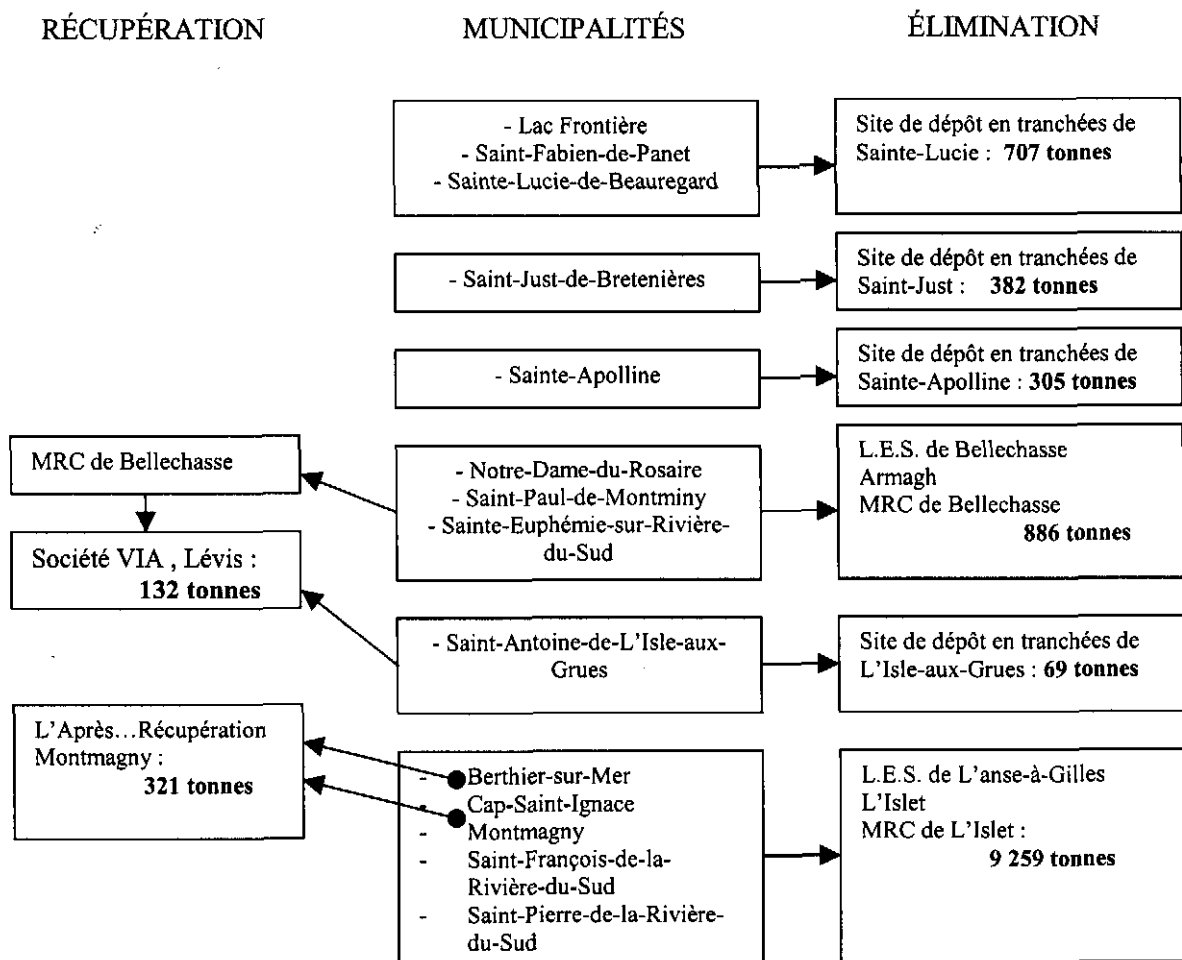
Tableau 19 : Permis déjà émis pour la construction d'installations septiques.

MUNICIPALITÉS	Unités raccordées	Unités en attente	Unités conformes	Unités non conformes	Unités non évaluable	Unités installées potentiellement conformes	Pourcentage des installations potentiellement conformes
St-Just	223	65	158	34	0	189	15,25%
Les-Érables	109	67	42	31	1	78	28,44%
St-Eablian	329	83	246	77	0	252	23,40%
St-Léon	188	53	135	24	0	164	12,77%
St-Apollin	376	136	240	50	14	326	13,30%
St-Paul	295	111	184	42	0	253	14,24%
St-Euphémie	193	42	151	23	1	170	11,92%
Notre-Dame-du-Roc	163	73	90	16	0	147	9,82%
Carleton-Place	835	207	628	234	13	601	28,02%
St-Pierre			0				
St-François	239	22	217	40	0	199	16,74%
Berthier-sur-mer	428	189	239	33	0	395	7,71%
St-Antoine-de-la-Grève	137	57	80	5	0	132	3,65%
Ville-de-Montmagny	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d

(Selon un inventaire effectué à partir des dossiers du service de l'évaluation de la M.R.C.)

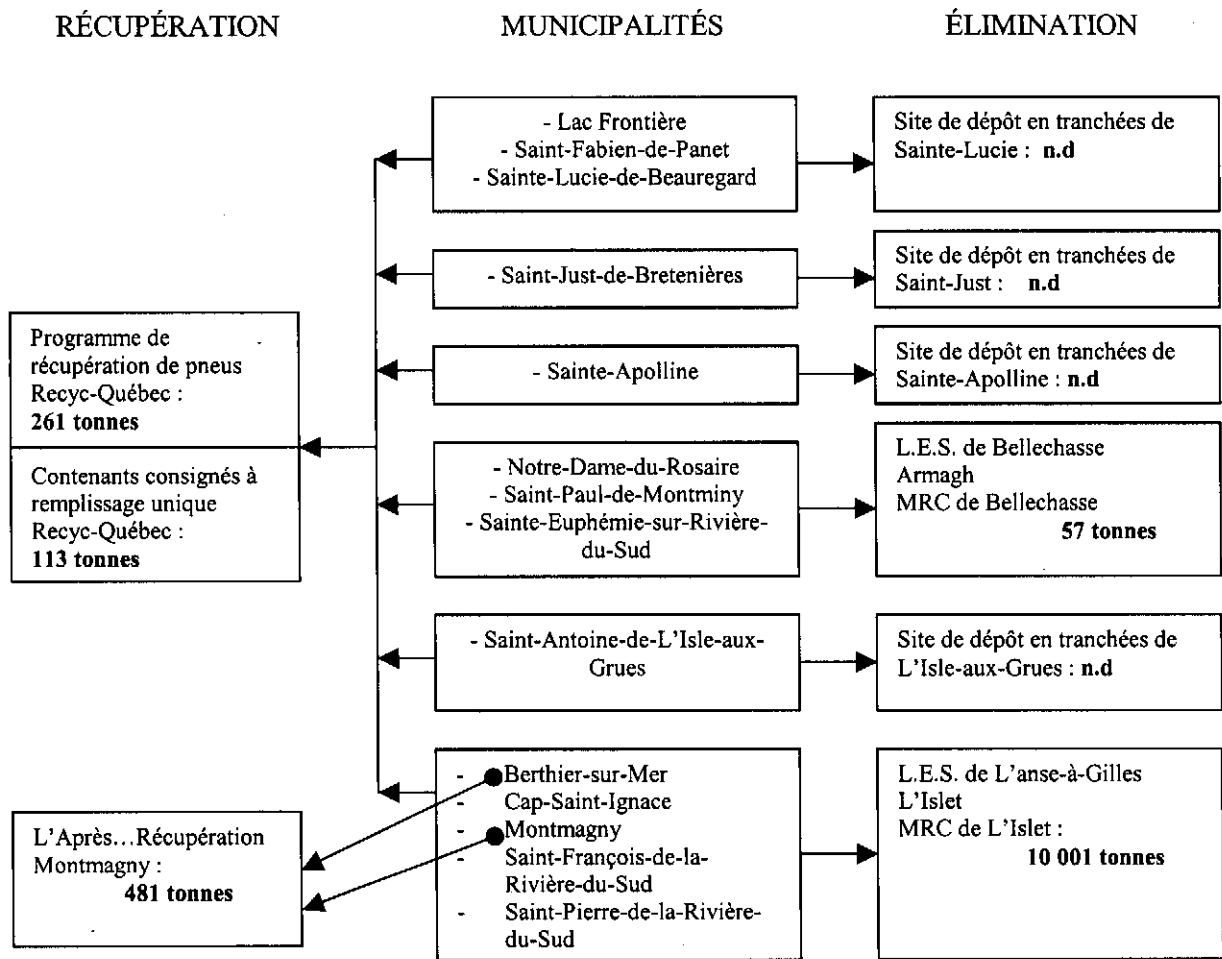
3.5 CHEMINEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

3.5.1. Matières résiduelles d'origine domestique



BILAN POUR L'ANNÉE 2000	
- Population	23 799 habitants
- Nombres de portes (approximatif)	11 137 portes
- Matières résiduelles générées	12 073 tonnes
- Matières résiduelles générées : kg / per capita	,507 kg / personne
- Matières résiduelles mises en valeur : kg / per capita	,02 kg / personne
- Matières résiduelles éliminées : kg / per capita	,488 kg / personne
- Pourcentage (%) de mise en valeur	3,85 %

3.5.2. Matières résiduelles d'origine ICI



BILAN POUR L'ANNÉE 2000	
- Population	23 799 habitants
- Nombres de portes (approximatif)	11 137 portes
- Matières résiduelles générées	10 914 tonnes
- Matières résiduelles générées : kg / per capita	,459 kg / personne
- Matières résiduelles mises en valeur : kg / per capita	,036 kg / personne
- Matières résiduelles éliminées : kg / per capita	,423 kg / personne
- Pourcentage (%) de mise en valeur	7,83 %

3.5.3. Matières résiduelles de provenance CRD

MUNICIPALITÉS	ÉLIMINATION														
<ul style="list-style-type: none"> - Lac Frontière - Saint-Fabien-de-Panet - Sainte-Lucie-de-Beauregard 	Site de dépôt en tranchées de Sainte-Lucie : n.d														
<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Just-de-Bretenières 	Site de dépôt en tranchées de Saint-Just : n.d														
<ul style="list-style-type: none"> - Sainte-Apolline 	Site de dépôt en tranchées de Sainte-Apolline : n.d														
<ul style="list-style-type: none"> - Notre-Dame-du-Rosaire - Saint-Paul-de-Montminy - Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud 	L.E.S. de Bellechasse Armagh MRC de Bellechasse n.d														
<ul style="list-style-type: none"> - Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues 	Site de dépôt en tranchées de L'Isle-aux-Grues : n.d														
<ul style="list-style-type: none"> - Berthier-sur-Mer - Cap-Saint-Ignace - Montmagny - Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud - Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud 	L.E.S. de L'anse-à-Gilles L'Islet MRC de L'Islet : 5 253 tonnes														
<p>BILAN POUR L'ANNÉE 2000</p> <table border="0"> <tr> <td>- Population</td> <td>23 799 habitants</td> </tr> <tr> <td>- Nombres de portes (approximatif)</td> <td>11 137 portes</td> </tr> <tr> <td>- Matières résiduelles générées</td> <td>5 253 tonnes</td> </tr> <tr> <td>- Matières résiduelles générées : kg / per capita</td> <td>,219 kg / personne</td> </tr> <tr> <td>- Matières résiduelles mises en valeur : kg / per capita</td> <td>0 kg / personne</td> </tr> <tr> <td>- Matières résiduelles éliminées : kg / per capita</td> <td>,219 kg / personne</td> </tr> <tr> <td>- Pourcentage (%) de mise en valeur</td> <td>0 %</td> </tr> </table>		- Population	23 799 habitants	- Nombres de portes (approximatif)	11 137 portes	- Matières résiduelles générées	5 253 tonnes	- Matières résiduelles générées : kg / per capita	,219 kg / personne	- Matières résiduelles mises en valeur : kg / per capita	0 kg / personne	- Matières résiduelles éliminées : kg / per capita	,219 kg / personne	- Pourcentage (%) de mise en valeur	0 %
- Population	23 799 habitants														
- Nombres de portes (approximatif)	11 137 portes														
- Matières résiduelles générées	5 253 tonnes														
- Matières résiduelles générées : kg / per capita	,219 kg / personne														
- Matières résiduelles mises en valeur : kg / per capita	0 kg / personne														
- Matières résiduelles éliminées : kg / per capita	,219 kg / personne														
- Pourcentage (%) de mise en valeur	0 %														

4. RECENSEMENT DES DIVERSES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUBLIQUES ET PRIVÉES ET CAPACITÉS DE TRAITEMENT.

4.1 Capacité de traitement des installations du territoire et des MRC environnantes

MRC de Montmagny

- *L'Après...Récupération*

Ce centre de pré-tri peut présentement traiter un maximum d'environ 1 500 tonnes par année. Le nouveau centre de tri projeté devrait pouvoir traiter annuellement plus de 4 500 tonnes métriques sur un quart normal de travail de 8 heures/jour. Advenant un besoin plus élevé, la capacité pourrait facilement être doublée en ajoutant un autre quart de travail.

Ville de Lévis

- Société V.I.A. inc.

Ce centre de tri, qui accueillera certaines matières de L'Après...Récupération, selon une entente prise entre les deux entreprises, peut traiter annuellement 20 000 tonnes sur un quart de travail de 8 heures par jour. Au besoin, sa capacité pourrait être doublée en ajoutant un autre quart.

4.2 Capacité d'élimination sur le territoire de la MRC de Montmagny et des MRC environnantes

MRC de L'Islet

- Site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles

Le site ouvert en 1983 a une capacité de 600 000 m³, et sa durée de vie initialement prévue était de 23 ans. L'apport annuel moyen en résidus compactés pour les dernières années a été établi à 34 960 m³/année. À ce rythme, le site devrait avoir atteint sa capacité avant la fin de l'année 2003.

Un projet d'agrandissement du site a été soumis au ministère de l'environnement du Québec. Selon ce projet, le site était conçu pour desservir le territoire des deux MRC de L'Islet et de Montmagny. Pour y parvenir, la nouvelle superficie requise était de l'ordre d'environ 310 000 m², pour une capacité de 1 496 392 tonnes pour une période de 25 ans, soit jusqu'en 2027 inclusivement. Le projet d'agrandissement du L.E.S. de l'Anse-à-Gilles prévoyait la mise en place de tous les éléments nécessaires pour une opération efficace et sécuritaire, tant

pour les travailleurs et les clients que pour l'environnement. Ce projet vient tout juste d'être refusé par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Il devient donc très urgent pour les municipalités desservies par ce site de trouver un nouveau site d'enfouissement et même de trouver un site d'accueil pour leurs matières résiduelles en attendant de trouver un site permanent, compte tenu que le site de l'Anse-à-Gilles devra bientôt fermer ses portes.

- Site de Sainte-Perpétue

Ce site, à son ouverture en 1982 possédait un volume autorisé de 293 000 m³ et sa fermeture était prévue en 2019. En 2000, environ 25% de sa capacité était atteinte. Un volume moyen de 11 000 m³ y est acheminé chaque année.

- Site de dépôt en tranchées de Sainte-Félicité

Avec la mise en application de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, ce site devrait être fermé dans un avenir rapproché.

MRC de Montmagny

- Site de dépôt de matériaux secs Mercier. (Montmagny)

Ouvert en 1991, ce site reçoit un volume annuel d'environ 12 000 m³. Selon les renseignements obtenus, ce site est pratiquement rendu à sa capacité autorisée; il est de moins en moins utilisé et il devrait fermer d'ici la fin de 2003.

- La MRC de Montmagny compte 4 sites de dépôts en tranchées. Les sites de Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Just-de-Bretenières et de Sainte-Apolline-de-Patton devraient éventuellement fermer avec la mise en application de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Seule exception, le site de L'Isle-aux-Grues pourrait, pour sa part, continuer normalement ses opérations, si la municipalité le désirait.

MRC de Bellechasse

- Site d'enfouissement de la MRC de Bellechasse (Armagh)

Ouvert depuis 1980, ce site a une capacité d'enfouissement annuelle d'environ 23 000 tonnes métriques. Sa pleine capacité devrait être atteinte à l'été 2002. Un projet d'agrandissement fait présentement l'objet du processus d'évaluation environnementale du ministère de l'environnement du Québec. Cet agrandissement de 14,55 hectares permettrait d'opérer le site pour une nouvelle période de 41 ans.

5. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION RÉGIONAL

5.1 DÉFINITION, RÔLE ET OBJET DES ORIENTATIONS

La problématique de l'élimination des matières résiduelles est très évidente dans la MRC de Montmagny. Le principal site d'enfouissement, soit celui de l'Anse-à-Gilles s'apprête à fermer ses portes dans quelques mois et aucun site de remplacement n'a encore été trouvé. Il devient donc impératif pour les municipalités de réduire le plus rapidement possible les quantités de matières enfouies à chaque année.

Comme aucun système de collecte à grande échelle des matières récupérables n'était en place sur le territoire (sauf dans trois municipalités), l'élément principal de ce premier plan de gestion est la mise en place de la collecte sélective porte-à-porte à la grandeur du territoire et ce, dès septembre 2002.

Pour la plupart des matières résiduelles, les scénarios qui seront proposés dans ce plan de gestion devraient nous permettre d'atteindre sinon de nous approcher des objectifs proposés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Il faut être conscient toutefois que les quantités qui ont été déterminées pour chacune des matières (excepté le bois) l'ont été à partir du guide de caractérisation en nous basant sur les quantités totales enfouies et non pas en mesurant directement la quantité de chaque type de matière.

Si nous considérons par exemple le cas des matières putrescibles, il est plus que probable que la quantité de ces matières qui se retrouvent à l'enfouissement soit beaucoup moins élevée que celle proposée par le guide de caractérisation, à cause du caractère rural de notre territoire. Les gens qui disposent de grands terrains ont généralement un coin où ils jettent les feuilles ou autres résidus de jardinage. Face à cet inconnu, les mesures proposées actuellement pour réduire l'élimination des matières putrescibles ne nous permettront pas d'atteindre les objectifs de la politique (nous atteindrions environ 50% de l'objectif). Il nous a semblé préférable de connaître avec plus d'exactitude les quantités réelles de matières putrescibles produites avant de proposer des mesures qui inévitablement demanderaient un effort financier supplémentaire aux contribuables qui sont déjà sollicités à court terme par la mise en place de la collecte sélective.

La mise en place de moyens de contrôle tel des balances aux lieux d'enfouissement et au centre de tri, ainsi que l'utilisation de bordereaux de déchargement devraient nous permettre dans le futur de mieux caractériser les quantités et la composition exactes des matières résiduelles que nous générons.

5.2 DÉTERMINATION DES OBJECTIFS

5.2.1. Secteur municipal

5.2.1.1. Quantités pouvant être mises en valeur

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 propose comme objectif général de mettre en valeur 65% des **matières pouvant être mises en valeur annuellement**.

Selon l'étude Chamard-CRIQ-Roche (2000), il est possible de mettre en valeur un potentiel global maximal de 88,3% des matières résiduelles de provenance municipale. C'est à partir de ce potentiel global que nos objectifs de mise en valeur ont été calculés.

Méthodologie

- 1) Les résidus du secteur **résidentiel** ramassés par la collecte régulière se chiffrent à 10 785 tonnes métriques de résidus. (p. 25)
- 2) À ce chiffre s'ajoute celui des quantités apportées directement aux sites par les résidents, soit 823,5 tonnes, pour un total de 11 608. (p. 26)
- 3) Nous devons également ajouter les quantités de matières qui ont été récupérées (453 tonnes) afin d'obtenir le total de matières générées. (p.35)
- 4) Ces quantités ont été réparties par type de matière selon les pourcentages établis dans le Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec, ou elles ont été classées directement par type de matière lorsque la nature des données le permettait. (voir calculs complets en annexe C)
- 5) Nous avons ensuite déterminé le potentiel récupérable pour la MRC de Montmagny.
- 6) Enfin, nous avons déterminé les tonnages à détourner de l'élimination en appliquant les pourcentages prescrits dans la *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Tableau 20 : Objectifs de récupération des matières résiduelles d'origine municipale pour la MRC de Montmagny¹

Matières	Potentiel récupérable (tonnes métriques)	Objectif %	Objectif de récupération (tonnes métriques)	Déjà récupéré tonnes/an	Total à récupérer tonnes métriques
Matières putrescibles ²	4 518	60%	2 710		2 710
Papiers	2 249	60%	1 350	371	1 721
Plastiques	716	60%	430	18	448
Verre	655	60%	393	29	422
Cartons	708	60%	425	21	446
Autres résidus : 537 = vont à l'élimination					
Métaux	333	60%	200	7	207
Textiles	195	50%	98		98
Bois	339	60%	203		203
Total	10 250		5 809	446	6 255

¹ : ne comprend pas les RDD et les matières consignées qui seront compilés plus loin au tableau synthèse

² L'item matières putrescibles comprend les fibres sanitaires.

5.2.1.2. Résidus domestiques dangereux de provenance municipale

Selon les calculs effectués précédemment (c.f. chapitre 3.3.3) la quantité théorique de RDD produite dans Montmagny par le secteur résidentiel serait de 78 tonnes.

Selon le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, 75% des RDD devraient être récupérés.

Donc : $78 \text{ t} \times 75\% = 58,5 \text{ t}$.

Du 78 t. produit, 11,9 t. ont été récupérées, soit : 15,3%. On doit donc aller récupérer d'ici 2008, 59,7% ou 46,6 tonnes de plus par année.

5.2.1.3. Matières putrescibles

Afin de mieux cibler les objectifs de réduction des matières putrescibles, il nous apparaît plus utile de déterminer les quantités attribuables à chacune des municipalités. (Calculs en annexe C)

Tableau 21 : Quantités de matières putrescibles d'origine municipale à récupérer dans la MRC de Montmagny

Municipalités	Matière putrescibles à récupérer ¹ (t.m.)	Qte de feuilles (29%)	Reste
Berthier-sur-Mer	126	37	89
Cap-Saint-Ignace	335	97	238
Lac-Frontière	17	5	12
Montmagny	1 219	354	865
Notre-Dame-du-Rosaire	42	12	30
St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	15	4	11
Saint-Fabien-de-Panet	99	29	70
Saint-François-de-la-Riv.-du-Sud	127	37	90
Saint-Just-de-Bretenières	83	24	59

Saint-Paul-de-Montminy	122	35	87
Saint-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud	77	22	55
Sainte-Apolline-de-Patton	66	19	47
Sainte-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud	28	8	20
Sainte-Lucie-de-Beauregard	37	11	26
Total	2 393	694	1699

Les quantités de matières putrescibles à récupérer ont été déterminées pour chaque municipalité à partir du pourcentage proposé dans le guide de caractérisation Chamard, CRIQ et Roche, 2000, soit 40,8% du contenu total des déchets municipaux.

5.2.2. Secteur industries – commerces – institutions (ICI)

5.2.2.1. Méthodologie

- 1) Pour calculer les objectifs de récupération des ICI, nous avons procédé de la façon suivante : La quantité totale de matières résiduelles de provenance ICI enfouie en 2000 a été de 10 059 tonnes dans Montmagny.
- 2) Comme nous avons déjà les quantités évaluées en fonction des types de résidus, nous avons appliqué à chacun des tonnages les pourcentages de récupération proposés par la *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. (Voir calculs détaillés en annexe).
- 3) Nous avons ensuite ajouté les quantités récupérées par la collecte sélective, soit 481 tonnes.

Tableau 22 : Objectifs de récupération pour le secteur ICI

Objectifs de récupération des matières résiduelles de provenance ICI pour la MRC de Montmagny					
Matières	Quantités totale éliminées (tonnes m.)	Objectif de récupération en % et en tonnes m.		Matières récupérées	Total matières à récupérer tonnes m.
Bois	5 669	70%	3 968		3 968
Carton	3 481	70%	2 437	400	2 837
Fer	238	95%	226	3.5	229
Monstres	2	60%	1		1
Plastiques	127	70%	89	5	94
Organiques	283	60%	170		170
Papiers	140	70%	98	55	153
Verre	41	95%	39	14	53
Autres : 33 tonnes vont à l'élimination					
Fibres sanitaires	33	60%	20		20
Textiles	12	50%	6		6
TOTAL	10 059		7 054	481¹	7 531

5.2.2.2. Matières consignées

- Pour les matières consignées, on s'attend à ce que 80% soient récupérées. En 2000, il s'est vendu un total de 152 tonnes de ces matières, il s'en est récupéré 113 tonnes, soit une différence de 39 tonnes.
- $152 \text{ tonnes} \times 80\% = 136,8 \text{ tonnes}$
- Pour arriver à 80%, on devrait donc avoir récupéré 23,8 tonnes ou 15,7% de plus par année.

5.2.3. Résidus du secteur construction – rénovation – démolition (CRD)

5.2.3.1. Méthodologie

- 1) Pour les résidus du secteur CRD, nous avons appliqué le pourcentage proposé dans la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008, soit 60% de ce qui est recyclable.
- 2) Le total de résidus enfouis pour l'année 2000 est de 5 497 tonnes métriques, se détaillant comme suit :

Tableau 23 : Objectifs de récupération des matières résiduelles de provenance RCD pour la MRC de Montmagny.

Matières	Quantités éliminées (tonnes)	Objectif de récupération (tonnes)	
Bois	317	60%	190
Brique, béton et ciment	2 128	60%	1 277
Gypse	1 172	-	-
Autres résidus	601	-	-
Bardeaux d'asphalte	252	-	-
RDD	278	-	-
Métaux	215	60%	129
Éléments fins	207	60%	124
Papiers et cartons	40	60%	24
Plastiques	23	-	-
Textiles	11	-	-
Verre	9	60%	5
Total	5 253		1 749

5.2.3.2. Résidus dangereux de provenance CRD.

- Selon le *Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec* on estime à 4,1% du total produit la quantité de résidus domestiques dangereux
- Donc $4,1\% \text{ de } 5\,497 \text{ m}^3 = 225 \text{ m}^3$
- Selon le *Gap Manual* $1 \text{ m}^3 = 1235 \text{ kg}$, donc : $225 \times 1235 = 278 \text{ tonnes}$.

5.3 SYNTHÈSE DES QUANTITÉS ET MATIÈRES À RÉCUPÉRER

Tableau 24 : Synthèse des objectifs de récupération selon les matières résiduelles et selon le secteur où elles sont produites.

<u>Matières</u>	<u>Secteurs</u>		
	<u>Municipal</u> (tonnes)	<u>ICI</u> (tonnes)	<u>CRD</u> (tonnes)
Matières putrescibles	2 710	190	
Papiers	1 721	153	
Plastiques	448	94	
Verre	422	53	5,4
Cartons	446	2 837	
Métaux	207	229	129
Textiles	98	6	
R.D.D.	46,6		
Matières consignées	23,8		
Bois	203	3 968	190
Autres			
Monstres		1	
Brique, béton et ciment			1 277
Éléments fins			124
Papiers et cartons CRD			24
Total	6 325.4	7531	1 749.4

6. SCÉNARIOS

6.1 MATIÈRES RECYCLABLES

Scénario déjà adopté : Collecte sélective

Au niveau des matières recyclables, le scénario adopté est la mise en place dès septembre 2002 de la collecte sélective à la grandeur du territoire de la MRC. La collecte se fera pêle-mêle dans des bacs roulants de 360 litres et il y aura alternance des collectes, c'est-à-dire une semaine l'entrepreneur procédera à la collecte des ordures ménagères et l'autre semaine à celle des matières recyclables.

Le coût des bacs est assumé par les citoyens. Un achat regroupé de bacs a été effectué, ce qui a permis d'offrir ces derniers à un prix avantageux de \$ 52.42 (avant taxes).

Les matières recyclables collectées seront acheminées vers Montmagny au centre de pré-tri de *L'Après...Récupération*. Ce centre recevra à coût zéro les matières recyclables acheminées par les municipalités de la MRC de Montmagny et de la MRC de L'Islet. En contrepartie, les municipalités verseront à *L'Après...Récupération* un montant équivalent à la différence des coûts de transport qu'elles auraient dû payer si elles avaient acheminé leurs résidus au centre de tri de la société Via à Lévis. Donc en réalité, le coût global assumé par les municipalités équivaut à 35 \$/ tonne pour le traitement. Le transport pour sa part se chiffre à 45,50 \$/ tonne (basé sur les coûts de 2000). Donc au total il en coûtera 80,50 \$/ tonne aux municipalités pour effectuer la collecte sélective sur leur territoire. Ce calcul a été effectué en se basant sur une hypothèse de récupération de 15% des matières résiduelles.

Le centre de pré-tri *L'Après...Récupération* prélèvera le carton, le papier de bureau, une partie du verre, le plastique, le métal, et le reste des matières récupérées sera expédié à la société Via de Lévis qui acceptera la matière à coût zéro selon une entente de partenariat en Chaudière-Appalaches.

Budget :

En se basant sur un taux de récupération de 15% la première année, taux qui augmenterait de 2% par année jusqu'en 2006 et de 2,9 % en 2007 et 2008 où il atteindrait 26,8%, et en appliquant le coût de traitement de 35 \$ / tonne, il en coûterait globalement 518 455 \$ pour 6 ans pour atteindre notre objectif de récupération. Le tableau suivant nous détaille ce budget.

Tableau 25 : Prévisions budgétaires sur six ans pour les coûts de la récupération

Année	% de récupération	Tonnes à récupérer	Coût total à 35 \$/t.
2003	15	1 811	63 385 \$
2004	17	2 052	71 820 \$
2005	19	2 294	80 290 \$
2006	21	2 535	88 725 \$
2007	23.9	2 885	100 975 \$
2008	26.8	3 236	113 260 \$
Total		14 813	518 455 \$

Par contre, il faut également prendre en considération le prix qu'il en coûterait pour enfouir ces matières. Étant donné l'incertitude qui prévaut dans le futur pour le dossier de l'enfouissement, nous avons projeté d'ici 2008 une augmentation substantielle des tarifs d'enfouissement basés sur l'hypothèse suivante : a) les trois premières années nous utilisons le tarif d'enfouissement tel qu'il était en 2000, soit 18,51 \$ / tonne, b) les deux années suivantes nous calculons un tarif de 50 \$ / tonne, et c) la dernière année nous calculons un tarif de 70 \$ / tonne ce qui se rapproche beaucoup plus de la réalité actuelle au Québec.

Selon cette hypothèse, il en coûterait donc 611 286 \$ pour enfouir la même quantité de matières. Le détail des calcul est présenté au tableau suivant.

Tableau 26 : Projections budgétaires sur six ans pour les coûts d'enfouissement

Année	Tarif d'enfouissement	Tonnes à récupérer	Coût total
2003	18,51 \$/tonne	1 811	33 522 \$
2004	18,51 \$/tonne	2 052	37 982 \$
2005	18,51 \$/tonne	2 294	42 462 \$
2006	50 \$/tonne	2 535	126 750 \$
2007	50 \$/tonne	2 885	144 250 \$
2008	70 \$/tonne	3 236	226 520 \$
Total		14 813	611 286 \$

Il en résulterait une économie potentielle de 92 831 \$ pour 6 ans. Si on soustrait de cette somme notre budget de promotion qui est prévu pour un montant de 70 000 \$ pour 6 ans, il nous reste encore une économie potentielle de 22 831 \$ pour la même période de temps.

À long terme, on peut penser que « **plus on récupère, moins ça coûte cher** ».

Statistiques niveau municipal:

- Le total des matières générées au niveau municipal est de : 12 073 tonnes
- Selon l'hypothèse de 15% on récupérerait : 1 811 tonnes de matières recyclables
- Objectif calculé pour la MRC (pour répondre aux exigences de la politique...) : 3 244 tonnes
- Récupéré net en 2000 au niveau municipal : 453 tonnes = 3.75%
- Pour atteindre 15% on doit donc aller chercher 1 358 tonnes de plus
- On reste avec 1 433 tonnes supplémentaires qu'il faut aller chercher pour atteindre l'objectif de la politique.
- Pour atteindre l'objectif de la politique on devrait performer à 26,8% si on se fie uniquement à la collecte sélective.

Action # 1 : Essayer d'atteindre d'ici 2008 une performance de récupération de 26,8%.

Action # 2 : Par des campagnes de sensibilisation essayer de diminuer la génération des matières directement dans les foyer : = Principe 3RVE. Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination. Cette action difficilement mesurable permettrait toutefois de diminuer proportionnellement notre performance de récupération tout en répondant spécifiquement au principe 3RVE.

Statistiques niveau ICI :

- Le total des matières générées par le secteur ICI est de 10 914 tonnes (incluant les pneus usagés et les matières consignées à remplissage unique)
- L'objectif de récupération des matières recyclables calculé pour la MRC est de 3 366 tonnes
- De ce 3 366 tonnes, 2 837 est constitué de carton.
- En 2000, 10 industries de Montmagny ont éliminé à elles seules 2 299 tonnes de carton.
- Pour atteindre l'objectif du plan d'action 1998-2008 on devrait performer à 30.8 % si on se fie uniquement à la collecte sélective.

Action # 1 : Une attention particulière devrait être apportée aux gros producteurs de résidus de carton. Depuis un an, *L'Après...Récupération* effectuée déjà dans un bon nombre d'ICI de la région de Montmagny la collecte des matières recyclables (principalement le carton). Cette action devrait être intensifiée.

Action # 2 : Encourager ou obliger les commerces à se doter d'un bac ou container adéquat pour procéder à la collecte sélective.

Action # 3 : Les municipalités devraient négocier avec leur entrepreneur une clause de collecte sélective des commerces de leur territoire.

Action # 4 : Campagne de sensibilisation auprès des entreprises et institutions afin de favoriser la réduction ou la récupération à l'interne des matières résiduelles. Ex. photocopies recto-verso, bacs pour les matières recyclables etc.

TABEAU 27 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES SECTEUR RÉSIDENTIEL (MUNICIPAL)

Objectifs gouvernementaux de récupération	Tonnes métriques à récupérer dans Montmagny pour satisfaire aux exigences gouvernementales						Actions	Budget	Échéancier
	papiers	cartons	verre	plastiques	métaux	total			
Récupérer 60% des matières récupérables	1 720	446	422	448	207	3 243	<p>1) Mise en place de la collecte sélective porte-à-porte avec un rendement attendu de 15% de la matière générée la première année. (1 811 t.m.)</p> <p>2) Campagne de promotion annuelle pour appuyer ou relancer l'effort des citoyens</p> <p>3) Maintenir la collecte porte-à-porte pour atteindre d'ici 2008 un rendement de collecte de 26,8%. (3 236 t.m.)</p> <p>Ce qu'il en coûterait pour enfouir les matières récupérées</p>	<p>518 455 \$ / 6ANS^A</p> <p>30 000 \$ (en 2002)</p> <p>8 000 \$ / an = 40 000 \$ / 5 ans</p> <p>611 286 \$ / 6ans^B</p>	<p>Début en Septembre 2002</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel + atteinte de l'objectif en 2008</p>
<p>Économie récupération (507 045 \$) – enfouissement (590 826 \$) = Moins les sommes consacrées à la promotion de la mise en place et de la relance Économie potentielle sur un horizon de 6 ans</p>								<p>92 831 \$</p> <p>70 000 \$</p> <p>22 831 \$^C</p>	

^A: Ce coût est basé sur le tarif de 35\$ / tonne versé à *L'Après...Récupération*. Il est calculé en fonction d'un rendement de collecte de 15% la première année (1 811 t.m.), suivi d'une augmentation de rendement de 2% à chaque année jusqu'en 2006 et 2,9% en 2007 et 2008 où on devrait atteindre 26,8% (3 236 t.m.)

^B: Ce montant a été calculé selon un coût d'enfouissement moyen de 18.51 \$ / t.m. pour les trois premières années, suivi d'une augmentation des tarifs d'enfouissement à 50 \$/ t.m. pour les deux années suivantes et enfin d'un tarif de 70 \$ / t.m. en 2008 ce qui correspond à la moyenne actuelle des coûts d'enfouissement au Québec.

^C: À plus long terme, compte tenu que l'effort de promotion et sensibilisation diminuera, la collecte sélective deviendra nettement avantageuse par rapport à l'enfouissement.

TABEAU 28 : COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES SECTEUR INDUSTRIES COMMERCE INSTITUTIONS (ICI)

Objectifs gouvernementaux de récupération	Tonnes à récupérer dans Montmagny pour satisfaire aux exigences gouvernementales					Actions	Budgets	Échéancier
	cartons /papiers	plastiques	verre	métaux	total			
- Récupérer 70% des cartons, papiers et plastiques - Récupérer 95% du verre et des métaux	2990	94	53	229	3 366	1) Campagne de sensibilisation auprès des entreprises pour favoriser la récupération à l'interne. Cette campagne s'effectuera par le biais de visites aux principales entreprises. 2) Encourager les commerces à se doter d'un bac ou conteneur adéquat pour procéder à la collecte sélective	1 000 /an	annuel

6.2 MATIÈRES PUTRESCIBLES

Le terme «matières putrescibles» désigne les matières d'origine végétale ou animale qui peuvent se décomposer sous l'effet de différents micro-organismes. On y retrouve les restes de table, les résidus verts comme les feuilles, le gazon coupé ou les rebuts de jardinage, le papier, les textiles naturels et le bois. Les matières putrescibles constituent présentement plus de 40 % des matières éliminées par le secteur municipal. La problématique environnementale causée par ces matières est très importante à cause des poches de gaz (biogaz) qui se forment et à cause surtout du liquide qui en découle (lixiviat) qui peut contaminer les sols et les sources d'eau environnantes.

Pour détourner de l'enfouissement ces quantités énormes de matières putrescibles, la solution principale passe par le compostage, à l'exception du papier et du bois qui peuvent être récupérés autrement.

Avant d'élaborer différents scénarios de réduction des matières putrescibles acheminées vers les lieux d'enfouissement, il serait utile de déterminer la quantité à récupérer pour chacune des municipalités de la MRC de Montmagny.

Tableau 29 : Calcul théorique¹ des quantités de matières putrescibles à récupérer par municipalité

MUNICIPALITÉ	QUANTITÉ (EN TONNE)
Montmagny	1219
Cap-St-Ignace	335
Saint-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud	77
Saint-François-de-la-Riv.-du-Sud	127
Berthier-sur-Mer	126
Notre-Dame-du-Rosaire	42
Saint-Paul-de-Montminy	122
Sainte-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud	28
Saint-Fabien-de-Panet	99
Saint-Apolline-de-Patton	66
Saint-Just-de-Bretenières	83
Sainte-Lucie-de-Beaugard	37
Lac-Frontière	17
St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	15
Total	2 393

¹ Calcul effectué en répartissant la quantité totale de tonnes par la population de chaque municipalité.

Malgré ces estimés de quantités de matières putrescibles à récupérer, il faut mentionner que les municipalités de la MRC de Montmagny sont considérées comme étant très rurales. Au-delà des résidences que l'on retrouve dans les périmètres urbains, nous retrouvons beaucoup de résidences dans les rangs ou en bordure de routes municipales. Ces résidences, avec de grands terrains, disposent déjà de leurs matières putrescibles par le compostage. Toutefois, il nous est impossible de quantifier les matières compostées.

Il est toutefois important de mentionner qu'un projet pilote de 150 composteurs a été mis en place sur tout le territoire, mais aucun suivi n'a été fait jusqu'à ce jour.

ACTIONS PROPOSÉES

Action # 1 : Compostage chez les exploitants agricoles pour un volume allant jusqu'à 150 m³ sans être assujettis à des installations nécessitant un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Selon le *Gap Manual*, on peut calculer une moyenne de 267 kg/m³ pour un mélange de matières compostables. À partir de cette donnée, on peut donc estimer à environ 40 tonnes la capacité d'une unité de compostage de 150 m³.

La MRC de Montmagny, en collaboration avec les municipalités, entend travailler à mettre en place d'ici 2004 la collecte des feuilles à l'automne dans les périmètres urbains de chacune des municipalités, ainsi que la mise en place d'un réseau d'exploitants agricoles disposés à recevoir et à composter les feuilles ramassées par la collecte.

Selon le ministère de l'Environnement du Québec, les feuilles, les herbes et les résidus de jardinage comptent pour environ 29 % du total des matières putrescibles produites. Si nous basons sur ce chiffre, le nombre d'unités de compostage requises pour chaque municipalité dans la MRC de Montmagny serait le suivant :

Tableau 30 : Unités de compostage de 150 m³ requises par municipalité

MUNICIPALITÉ	TONNES À RÉCUPÉRER (2000)	QUANTITÉ EN TONNE DE FEUILLES ET HERBES (29 %)	NOMBRE D'UNITÉS DE COMPOSTAGE ¹
Montmagny	1219	354	9
Cap-St-Ignace	335	97	3
Saint-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud	77	22	1
Saint-François-de-la-Riv.-du-Sud	127	37	1

MUNICIPALITÉ	TONNES À RÉCUPÉRER (2000)	QUANTITÉ EN TONNE DE FEUILLES ET HERBES (29 %)	NOMBRE D'UNITÉS DE COMPOSTAGE ¹
Berthier-sur-Mer	126	37	1
Notre-Dame-du-Rosaire	42	12	1
Saint-Paul-de-Montminy	122	35	1
Sainte-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud	28	8	1
Saint-Fabien-de-Panet	99	29	1
Saint-Apolline-de-Patton	66	19	1
Saint-Just-de-Bretenières	83	24	1
Sainte-Lucie-de-Beauregard	37	11	1
Lac-Frontière	17	5	1
St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	15	4	1
Total	2393	694	24

Comme chaque unité peut contenir au maximum 40 tonnes, les tonnages sont donc arrondis à la hausse pour connaître le nombre d'unités nécessaire. Ex. : 60 tonnes donneraient 1½ unité, mais en réalité, on doit avoir légalement 2 unités pour accueillir ce tonnage.

La MRC de Montmagny verra à établir des ententes avec chacune des municipalités afin que les résidences privées localisées dans les périmètres urbains puissent être desservies hebdomadairement par un service de collecte des matières putrescibles. Dans le cas de la ville de Montmagny, considérant la quantité estimée, il serait plus réaliste d'acheminer les matières compostables vers un centre de compostage.

Action # 2 : Aviser les entreprises de collecte des matières résiduelles et les camionneurs de ne plus ramasser les feuilles ou résidus de pelouse et que les lieux d'enfouissement refusent ces matières.

Action # 3 : Campagne de sensibilisation pour laisser les résidus de pelouse au sol et laisser les feuilles sur un coin de terrain (trou, etc.).

Par ces mesures, on pourra soustraire au départ 29 % à 30 % de la matière putrescible envoyée présentement à l'élimination, soit environ 694 tonnes.

Il restera encore 2710 tonnes à soustraire de l'élimination. Comme la MRC de Montmagny ne dispose aucunement des budgets nécessaires à l'établissement d'une collecte à 3 voies et à la mise en place d'un centre régional de compostage, les efforts seront concentrés sur la mesure suivante.

Action # 4 : Faire la promotion du compostage à l'échelle domestique. Les moyens envisagés sont l'aide à l'acquisition de composteurs domestiques comme par exemple *La machine à terre*, des ateliers de formation sur le compostage, des ateliers de fabrication de composteurs, la distribution de matériel didactique sur le compostage, etc. Selon les plus récentes données,¹ on estime à 675 kg/an/famille, pour une famille de 4 personnes, les résultats du compostage domestique. Donc, à chaque 100 familles, on récupère 67,5 tonnes. À l'échelle de la MRC, cela veut dire qu'il faudra convaincre 3000 foyers de faire du compostage pour soustraire de l'élimination les 2710 tonnes restantes. Le nombre de foyers dans la MRC est estimé à 10812, ce qui veut dire qu'il faudra en sensibiliser un peu plus du quart, soit 27.7 %, pour réussir à atteindre les objectifs de la politique.

En étalant les efforts sur plusieurs années, les objectifs sont les suivants :

- 2004 : 700 foyers;
- 2005 : 750 foyers;
- 2006 : 750 foyers;
- 2007 : 800 foyers.

Action # 5 : Évaluation, par un sondage avec échantillonnage dans chacune des municipalités, du nombre de résidences qui font du compostage ou qui disposent autrement des matières putrescibles afin de vérifier l'atteinte des objectifs.

¹ Josée DUPLESSIS. *Le compostage facilité : guide sur le compostage domestique*, Nova Envirocom, 2002.

Tableau 31 : Matières putrescibles

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	TONNES MÉTRIQUES À SOUS-TRAIRE DE L'ÉLIMINATION			ACTIONS	BUDGET ESTIMÉ	ÉCHÉANCIER
	FEUILLES ¹	AUTRES ²	TOTAL			
Soustraire de l'élimination 60 % de la matière putrescible	694	2016	2 710	1) Campagne de sensibilisation pour laisser le gazon au sol (objectif d'ici 2008 : ne plus ramasser le gazon).	Inclus dans le budget global de promotion et sensibilisation à la collecte sélective.	À partir de 2003
				2) Campagne de promotion sur le compostage domestique en procurant aux foyers des composteurs à prix modique ou en donnant des ateliers de fabrication de composteurs. L'objectif est de sensibiliser, d'ici 2008, plus de 30 % des foyers du territoire à faire du compostage domestique. ³		
				3) Mise en place graduelle d'ici l'automne 2004, dans chacune des municipalités, de la collecte des feuilles et d'unités de compostage des feuilles chez des exploitants agricoles volontaires. ⁴	Coût du transport dépend de chaque municipalité (collecte et transport par la municipalité ou par un contracteur).	À partir de l'automne 2003 jusqu'à l'automne 2004
				4) Faire la promotion du compostage à l'échelle domestique.	5 000 \$ en publicité/promotion.	Pour l'été 2004
				5) Réalisation d'un sondage.	2 000 \$	Automne 2004

Notes :

¹ Les feuilles et résidus de jardinage constituent 30 % du total de la matière putrescible.

² La majeure partie de la matière putrescible est constituée par les restes de table.

³ On estime à 675 kg/an/famille le résultat du compostage domestique. À chaque 100 familles, on récupère 67,5 tonnes métriques.

⁴ Les exploitants agricoles peuvent composter des volumes de 150 m³ (ce qui correspond à environ 40 tonnes métriques) de feuilles sans être assujettis à un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

6.3 BOIS

Il s'est enfoui environ 4 361 tonnes de bois en provenance de la MRC de Montmagny en 2000. La majeure partie de ce bois, soit 3 968 tonnes provient du secteur ICI. Sachant que le marché des gros copeaux de bois est très élevé présentement et que la demande est souvent plus forte que l'offre, il est inconcevable de continuer à enfouir cette matière. Les actions suivantes devraient donc être envisagées :

Action # 1 : Favoriser la mise en place d'un centre de tri et de mise en valeur des matériaux secs.

Action # 2 : Interdire l'enfouissement du bois dans les L.E.S concernés. À l'heure actuelle, les lieux d'enfouissement déjà établis ne peuvent refuser les matières, toutefois tout nouveau lieu pourra se doter de clauses interdisant l'enfouissement de telle ou telle matière.

Action # 3 : Si on ne peut mettre en place un centre de tri et de conditionnement des matériaux secs, le bois devrait être entreposé dans une partie du site d'enfouissement, et lorsque le volume de bois amassé serait suffisant, on pourrait avoir recours à des entrepreneurs qui se déplacent avec des déchiqueteurs mobiles. Il faut noter toutefois que le bois exposé trop longtemps aux intempéries perd toutefois graduellement sa qualité ce qui entraîne une baisse équivalente en valeur de revente. À titre d'information, les chiffres fournis par Recyc-Québec font état d'un prix de 250 \$/l'heure pour un déchiqueteur de 12 pieds de diamètres qui permet le traitement de 12 tonnes / heures de matières récupérées.

Action # 4 : Les principales industries ayant acheminé du bois au lieu d'enfouissement sanitaire sont ciblées. Il serait important de contacter ces entreprises pour mettre en place un système efficace de collecte de leurs résidus de bois.

Coûts d'utilisation de la déchetterie :

Les tarifs exigés aux utilisateurs varient d'un centre à un autre. À titre indicatif, nous donnons ici les tarifs d'un centre privé, soit la Déchetterie Gaudreau à Victoriaville, et d'une déchetterie régionale, soit la Déchetterie régionale de Contrecoeur.

Déchetterie Gaudreau :

- clients résidents de Victoriaville et Arthabaska : gratuit sauf pour les résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)
- Résidus CRD : 11,50 \$/verge³ si triés ou 15,00 \$/verge³ si non-triés
- Mêmes tarifs pour les entrepreneurs
- Clients des autres municipalités : tarifs de 12 \$ ou 15 \$ pour tous types de résidus.

Déchetterie régionale de Contrecoeur

Catégories	résidents	Extérieur
Auto et camionnette avec siège	10 \$	20 \$
Camionnette et fourgonnette sans siège, remorque	15 \$	25 \$
Verseur 3 côtés, camion «cube»	75 \$	90 \$

Action # 5 : Organiser dans chaque municipalité une collecte des sapins de Noël. En synchronisant les collectes, on pourrait obtenir un prix plus intéressant d'un entrepreneur qui pourrait faire une journée ou une demi-journée avec une déchiqueteuse dans chacune des municipalités.

TABLEAU 31 : RÉCUPÉRATION DU BOIS

Objectifs gouvernementaux	Tonnes à récupérer pour satisfaire aux exigences gouvernementales				Actions	Budget	Échéancier
	résidentiel	ICI ^a	CRD ^b	TOTAL			
<p>60% milieu résidentiel</p> <p>70% industries commerces institutions (ICI)</p> <p>60% construction rénovation démolition (CRD)</p>	203	3 968	190	4 361	<p>1) Favoriser la mise en place d'un centre de tri et de mise en valeur des matériaux secs. Un projet à cet effet est présentement proposé par l'entreprise Les Concassés du Cap inc.</p> <p>2) Favoriser la mise en place d'une ressourcerie, un projet est actuellement à l'étude dans Montmagny.</p> <p>3) Interdire l'enfouissement du bois dans les lieux d'enfouissement.</p> <p>4) Si la mise en place d'un centre de tri des matériaux secs et d'une déchetterie était compromise, le bois devrait être entreposé dans une partie des sites d'enfouissement et il faudra négocier avec un entrepreneur le recours à une déchiqueteuse mobile.</p> <p>5) Campagne régionale de récupération des sapins de Noël. Les sapins sont déchiquetés pour produire du paillis.</p>	<p>Aux frais de l'entreprise, les tarifs exigés par celle-ci devront être négociés par la suite.</p> <p>Appel d'offres</p> <p>Entre 350 \$ et 500 \$ par municipalité</p>	D'ici 2004

^a : ICI = Industries Commerces Institutions

^b : CRD = Construction Rénovation Démolition

6.4 RÉSIDUS DU SECTEUR CONSTRUCTION DÉMOLITION RÉNOVATION (CRD).

Action # 1 : La collecte, le traitement et la récupération de ce type de résidus passe obligatoirement par la mise en place d'un centre de traitement ou d'une déchetterie, surtout si on considère que le seul site de dépôt de matériaux secs du territoire fermera ses portes d'ici un an. De plus avec la nouvelle réglementation qui est présentement en élaboration, il serait bientôt interdit d'enfouir une grande partie des matériaux secs.

TABLEAU 32 : RÉSIDUS DU SECTEUR CONSTRUCTION DÉMOLITION RÉNOVATION (CRD)

Objectifs gouvernementaux de récupération	Tonnes à soustraire à l'élimination pour satisfaire aux exigences gouvernementales							Actions	Budget	Échéancier
	verre	métaux	bois	papiers et cartons	Briques béton et ciment	Eléments fins	total			
Soustraire de l'élimination 60% de toutes les matières pouvant être récupérées	5,4	129	190 ^A	24	1 277	124	1 559,4	Mise en place d'une déchetterie avec centre de tri des matériaux secs. (Exemple : le projet actuel de l'entreprise Les Concassés du Cap inc.)	Aux frais de l'entrepreneur. Les tarifs d'utilisation devront être négociés	Avant la fin 2003

^A : Le bois est présenté ici à titre indicatif seulement puisqu'il a déjà été comptabilisé au tableau bois.

6.5 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Présentement il se tient une journée par année de collecte des résidus domestiques dangereux pour les municipalités desservies par le site de l'Anse-à-Gilles. Cette journée a permis de ramasser près de 11,9 tonnes pour une partie seulement des municipalités de la MRC de Montmagny. Pour atteindre les objectifs du plan d'action 1998-2008, on devra aller chercher 46,6 tonnes supplémentaires.

Action # 1 : Maintenir la journée de collecte à l'Anse-à-Gilles tout en augmentant la promotion sur la tenue de cette journée.

Action # 2 : Favoriser la mise en place d'un centre de tri des matériaux secs et d'une déchetterie qui pourrait offrir le service de collecte sur place des RDD.

Action # 3 : Comme on peut l'imaginer, les distances à franchir pour aller déposer ses RDD peuvent en dissuader plus d'un. Il faudrait penser à la possibilité d'effectuer un lieu de dépôt permanent dans chaque municipalité avec un transporteur accrédité possédant les permis de transports pour ces matières. La Société Éco-Peinture offre présentement la possibilité aux municipalités d'avoir un ou des conteneurs pour récupérer la peinture. La location du conteneur, le transport et le traitement des peintures seraient gratuits. Le seul coût pour les municipalités serait le salaire d'une personne responsable d'ouvrir le conteneur qui doit être tenu verrouillé en tout temps. Une autre société, la SOGHU (Société de gestion des huiles usagées) s'appête à mettre sur pied le même type de collecte gratuite.

Action # 4 : Dans certaines régions, des quincailleries offrent au public le service de récupérer les peintures et certains autres produits (par exemple certains Canadian Tire). Il serait approprié d'essayer de convaincre certaines entreprises du territoire d'offrir ce service.

TABLEAU 33 : RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Objectifs gouvernementaux de récupération	Tonnes à récupérer pour satisfaire aux exigences gouvernementales	Actions	Budget	Échéancier
75% des huiles, peintures et pesticides.	46,6	Maintenir la journée de collecte au lieu d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles et en faire davantage la promotion	11 000 \$ ^a	Automne 2002
60% des autres RDD		Favoriser la mise en place de dépôts permanents de collecte qui desserviraient l'ensemble du territoire	GRATUIT : peintures et huiles	D'ici 2004
		Convaincre des propriétaires de quincaillerie du territoire de recueillir la peinture.		D'ici 2004
		Total	22 000 \$	

^a: Basé sur le coût d'organisation de la journée de collecte 2001 à l'Anse-à-Gilles (10 605 \$). Ce montant a été majoré de 495 \$ pour permettre une meilleure promotion de l'événement.

6.6 TEXTILES

La récupération du textile à l'heure actuelle est à peu près inexistante sauf par le biais des friperies qui recueillent et vendent des vêtements usagés. Il faudrait récupérer en tout 104 tonnes de textile annuellement dans Montmagny.

Action # 1 : Favoriser la mise en place d'une ressourcerie qui intégrerait dans ses opérations l'option friperie, un peu à l'image de ce qui se fait dans la MRC de Bellechasse.

6.7 MONSTRES : (ÉLECTRO-MÉNAGERS, MEUBLES, OBJETS ENCOMBRANTS)

Les chiffres que nous avons pour cette catégorie de résidus ne sont pas représentatifs de ce qui a été jeté dans la MRC en 2000. Ce type de résidus a sûrement été soit récupéré par de petits récupérateurs n'ayant pas pignon sur rue, ou soit qu'ils ont été enfouis parmi les matières résiduelles du milieu municipal. Il nous a été impossible d'avoir des données sur ce type de résidus.

Action # 1 : Favoriser la mise en place d'une ressourcerie qui récupérerait, réparerait et revendrait ces matières.

Action # 2 : Favoriser la mise en place d'une déchetterie qui pourrait recevoir ces résidus et collaborer avec une ressourcerie pour desservir la région.

TABLEAU 34 : TEXTILES ET ENCOMBRANTS (MEUBLES, ÉLECTRO-MÉNAGERS, GROS OBJETS)

Objectifs gouvernementaux de récupération	Tonnes à soustraire de l'élimination dans Montmagny pour rencontrer les exigences gouvernementales			Actions	Budget	Échéancier
	textiles	encombrants	total			
Récupérer 50% du textile	103	?*	103	Favoriser la mise en place d'une ressourcerie qui intégrerait l'option friperie. (Un projet est présentement à l'étude dans Montmagny)	Montage financier par l'organisme promoteur	D'ici 2004
Récupérer de 60% des encombrants				Mettre en place des points de dépôts pour recueillir le textile et les encombrants à des points stratégiques du territoire		D'ici 2005
				Si le projet de ressourcerie échouait, il faudra inventorier les brocanteurs et friperies du territoire et les faire connaître à la population.		

* : Nous ne possédons pas de données sur les encombrants éliminés présentement sur le territoire.

6.8 MATIÈRES CONSIGNÉES À REMPLISSAGE UNIQUE

Pour atteindre les objectifs du plan d'action 1998-2008, il faudra récupérer 23,8 tonnes supplémentaires de ces matières.

Action # 1 : Faire la promotion auprès de certains commerces ou entreprises de mettre en place à l'interne un système de récupération de ces matières.

Action # 2 : Cibler certains endroit publics où une machine compacteuse (gobe cannettes ou gobe bouteilles de plastique) pourrait être installée.

Action # 3 : Souvent les groupes scolaires ou autres (scouts, équipes sportives etc.) font des activités pour ramasser des fonds pour un voyage scolaire ou l'achat d'équipements, au lieu de vendre du chocolat ou de faire des lave-autos on pourrait leur suggérer de ramasser par les portes les cannettes et bouteilles consignées à remplissage unique.

TABLEAU 35: MATIÈRES CONSIGNÉES À REMPLISSAGE UNIQUE

Objectifs gouvernementaux de récupération	Tonnes à récupérer pour satisfaire aux exigences gouvernementales	Actions	Budget	Échéancier
Récupérer 80% des contenants consignés	23,8 ^a	<p>Cibler certains endroits publics où des gobe-cannettes pourraient être installés</p> <p>Faire la promotion auprès de certains commerces ou entreprises afin d'organiser à l'interne un système de récupération de ces matières</p> <p>Encourager les groupes scolaires ou autres (ex. scouts) à faire des collectes de cannettes et bouteilles pour leurs différentes campagnes de levées de fonds.</p>	Aucun budget spécifique	D'ici la fin de 2003

^a : Il se récupère déjà 113 tonnes de contenants consignés annuellement dans Montmagny, la quantité de 23,8 tonnes correspond à ce qui manque pour atteindre l'objectif gouvernemental de 80%.

6.9 RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉCHÉANCIERS

Tableau 36 : Principaux échéanciers du plan de gestion

	Action	Détails
Mai 2002	Conférence de presse	Livraison des bacs bleus (conjointement avec la MRC de L'Islet)
Septembre 2002	Début de la collecte sélective	Simultanément dans toutes les municipalités de la MRC (sauf les 3 qui offrent déjà ce service)
Septembre 2002	Conférence de presse	Début de la collecte sélective
Automne 2002	Maintenir la collecte RDD à l'Anse-à-Gilles	Accentuer la promotion de cette journée de collecte
Annuel	Campagne de promotion et de relance avec des thèmes qui se rajoutent d'année en année	Par exemple : campagne de compostage domestique en 2003
Automne 2003	Mise en place des unités de compostage chez les exploitants agricoles	À renégocier chaque année
D'ici 2003	Mise en place de dépôts permanents pour récupérer les peintures	Programme d'Éco-Peintures
D'ici 2004	Mise en place d'une déchetterie sur le territoire	Projet de l'entreprise privée
D'ici 2004	Mise en place de dépôts permanents pour récupérer les huiles usées	Projet de la SOGHU
D'ici 2004	Mise en place d'une ressourcerie	Projet en préparation présentement à Saint-Paul-de-Montminy.
D'ici 2008	Atteinte des objectifs pour la collecte sélective	Doit obtenir un taux de récupération de 26,8% pour y parvenir.

TABLEAU 37 : SYNTHÈSE DU SCÉNARIO GÉNÉRAL

Matières	Résumé des actions	Budgets	Échéanciers
Papiers, cartons, verre, plastiques, et métaux	<p>Secteur Résidentiel</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mise en place de la collecte sélective tel que prévu 2) Campagne de promotion annuelle 3) Rendement de collecte visé de 26,8% <p>Secteur ICI</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) campagne de sensibilisation 2) Encourager les commerces à se doter de conteneurs 		<p>Septembre 2002</p> <p>Annuel</p> <p>Annuel + atteinte de l'objectif pour 2008</p> <p>D'ici l'automne 2003</p>
Matières putrescibles	<ol style="list-style-type: none"> 1) Campagne de sensibilisation gazon au sol 2) Campagne de promotion sur le compostage domestique 3) Mise en place d'unités de compostage chez les exploitants agricoles 	Compris dans budget présenté ci-dessus	D'ici l'automne 2003
Bois	<ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser la mise en place d'une déchetterie 2) Interdire l'enfouissement 	Mise en place aux frais du promoteur + négociation des tarifs	D'ici la fin 2003
Résidus CRD	Favoriser la mise en place d'une déchetterie	Mise en place aux frais du promoteur + négociation des tarifs	D'ici la fin 2003
Résidus domestiques dangereux	<ol style="list-style-type: none"> 1) Maintenir la journée de collecte à l'Anse-à-Gilles 2) Favoriser la mise en place de lieux permanents de collecte sur le territoire 3) Convaincre certaines quincailleries de récupérer la peinture 	<p>11 000 \$</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>Automne 2002</p> <p>D'ici fin 2003</p> <p>D'ici fin 2003</p> <p>D'ici fin 2003</p>
Textiles et encombrants	Favoriser la mise en place d'une ressourcerie	-	D'ici 2004
Matières consignées	<ol style="list-style-type: none"> 1) Cibler lieux commerciaux où installer des gobe-canettes 2) Promotion dans les entreprises 3) Favoriser les collectes par des groupes communautaires. 	-	D'ici 2004

7. PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS

Balances

Un programme de suivi efficace passe obligatoirement par la mise en place de balances dans les sites d'enfouissement, au centre de tri, à la déchetterie et même dans la ressourcerie. De cette façon il sera possible de connaître les volumes exacts qui transitent par ces différents centres de services.

Bordereaux

Il faudrait de concert avec les transporteurs mettre au point un système de bordereaux des matières transportées. Ces bordereaux devraient être les mêmes pour l'ensemble du territoire ce qui faciliterait leur compilation et nous permettrait d'avoir des données plus uniformisées. Le contrôle des matières transportées par les locateurs de conteneur de type «roll-offs» nous permettrait également de vérifier les quantités réelles qui sont générées dans le territoire.

Si la mise en place d'un bordereau standardisé pour tous les intervenants s'avérait trop compliqué, les municipalités pourraient tenir des registres des containers de leur différents commerces qui sont desservis par des collectes. Par exemple, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli (dans la MRC de L'Islet) tient un registre des volumes de conteneurs de ses principaux ICI. En connaissant la provenance de ces conteneurs on peut savoir que tant ou tant de mètres cubes proviennent des restaurants (matières putrescibles) ou d'autres types de commerces papier, carton etc.

Collecte sélective

Un suivi constant des quantités traitées par l'organisme *L'Après...Récupération* nous permettra de réajuster au besoin les efforts de promotion dans telle ou telle partie du territoire. Si jamais un problème survenait dans certaines régions, il faudra penser à l'éventualité d'engager une personne qui pourrait accompagner le camionneur et vérifier la source du problème : déchets mal triés, refus de participer etc.

À partir de l'automne 2003, soit un an après la mise en place de la collecte sélective, la MRC devrait s'assurer d'obtenir des régies, transporteurs, et autres entreprises impliquées dans la gestion des déchets sur son territoire un registre annuel des matières enfouies et récupérées et transportées sur son territoire.

Le tri des données obtenues permettra de mettre à jour sur une base annuelle les différents calculs de performance, à savoir :

- Le calcul du rendement de la collecte sélective
- Le taux annuel de récupération des matières recyclables
- Le taux de participation à la collecte sélective
- Le taux annuel de diversion

tels qu'ils sont proposés dans le Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, AOMGR, 2001.

Ces données seront par la suite essentielles pour la révision quinquennale du plan de gestion des matières résiduelles.

Atteinte des objectifs

Tel que précisé précédemment, nous croyons que les mesures proposées devraient nous permettre d'atteindre ou d'approcher sensiblement les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, à l'exception des matières putrescibles pour lesquelles on prévoit atteindre environ 50% des objectifs. Avant de mettre en place des mesures coûteuses (collecte à trois voies, centre régional de compostage), nous croyons qu'il serait nettement préférable de connaître avec plus de précision les quantités générées de ces matières putrescibles. La prise de données plus précises et les mesures proposées devraient nous permettre de proposer un scénario plus approprié lors de la première révision du plan de gestion dans cinq ans.

- ANNEXE A -

LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE

Organismes gouvernementaux et paragouvernementaux

- Ministère de l'Environnement
Direction régionale de Chaudière-Appalaches
675, Route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie, Qc, G6E 3V7
téléphone: (418) 386-8000, télécopieur: (418) 386-8080, courriel: dr12@menv.gouv.qc.ca
- Direction des évaluations environnementales du MENV
Edifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage
675, boulevard René Lévesque Est
Québec, Qc, G1R 5V7
téléphone: (418) 521-3933, télécopieur: (418) 644-8222
- Direction régionale du MAPAQ de Chaudière-appalaches
1115, avenue du palais
Saint-Joseph-de-Beauce, Qc, G0S 2V0
téléphone: (418) 397-7825, télécopieur: (418) 397-7345, courriel: csjoseph@agr.gouv.qc.ca
- Directions régionales MIC Chaudière-Appalaches
68, rue du Palais-de-Justice, bur. 103
Montmagny, Qc, G5V 1P5
téléphone: (418) 248-3331, télécopieur: (418) 248-4098,
courriel: dr.montmagny@mic.gouv.qc.ca
- Conseil régional de concertation et de développement de Chaudières-Appalaches (CRCD)
25, boulevard Taché Ouest, bureau 102
Montmagny, Qc, G5V 1N5
téléphone: (418) 248-8488, télécopieur: (418) 248-4581,
courriel: crcd@chaudiere-appalache.qc.ca
- Recyc-Québec
675, rue Saint-Amable, Bureau 300
Québec, Qc, G1R 2G5
téléphone: (418) 643-0394, télécopieur: (418) 643-6507,
courriel: [http : //www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)
- MRC de Montmagny
159, rue Saint-Louis, Montmagny, Qc, G5V 1N5
téléphone: (418) 248-5985, télécopieur: (418) 248-4624, courriel: mrc@montmagny.com

- Centre de développement de la MRC de Montmagny (CLD)
159, rue Saint-Louis, Montmagny, Qc, G5V 1N5
téléphone: (418) 248-5984, télécopieur: (418) 248-4624, courriel: cld@montmagny.com
- Centre d'aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L'Islet inc.
191, chemin des Poiriers, Montmagny, Qc, G5V 4L3
téléphone: (418) 248-4815, télécopieur: (418) 248-4836
- Commission scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis
Montmagny, Qc, G5V 4N3
téléphone: (418) 248-2016, télécopieur: (418) 248-9797, courriel: carogast@cscotesud.qc.ca

Organismes privés directement impliqués en gestion des matières résiduelles

- Collecte sélective Québec
300, rue Léo-Pariseau, bureau 2516
Montréal, Qc, H2W 2P4
téléphone: (514) 987-1491, télécopieur: (514) 987-1598, courriel: csq@coselective.qc.ca
- Conseil canadien du compostage
16, rue Northumberland
Toronto, Ontario, M6H 1P7
téléphone: (416) 535-0240, télécopieur: (416) 536-9892, courriel: ccc@composts.org
- *L'Après...Récupération*
311, boulevard Taché est
Montmagny, Qc, G5V 3L6
Tél. (418) 248-9661

- ANNEXE B -

**ACTIVITÉS ET ENTREPRISES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

Collecte de matières résiduelles

- Les Concassés du Cap inc.
955, du Petit-Cap
Cap Saint-Ignace, QC, G0R 1H0
téléphone: (418) 246-3255, télécopieur: (418) 246-3052

L'équipement suivant est affecté à la collecte des matières résiduelles :

- 2 camions-porteurs à chargement avant, capacité 40 verges cubes.
- 3 camions-porteurs à chargement arrière avec bras verseur et manivelle, capacité 20 verges cubes.
- 2 camions-porteurs à chargement arrière avec bras verseur et manivelle, capacité 25 verges cubes.
- 2 camions-porteurs de type trans-rouliers.
- Ces véhicules peuvent manipuler les contenants suivants :
 - Bacs roulants 240 et 360 litres
 - Chargement-arrière 1-2-3-4-5-6 verges cubes.
 - Chargement-avant 2-4-6-8 verges cubes.
 - Trans-rouliers 12 à 44 verges cubes.

- Donald Dodier
179, Rang 6 Est
Sainte-Lucie-de-Beauregard, QC, G0R 3L0
téléphone: (418) 223-3692

Équipement utilisé : 1 camion compacteur à chargement arrière de 25 v³ (19,1m³)

- Richard Leblanc
884, rue Principale
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Téléphone : 248-4147

Possède un camion à chargement arrière de 25 verges cubes (19,1 m³).

- MRC de Bellechasse
100, rue Monseigneur Bilodeau
C.P. 130
Saint-Lazarre-de-Bellechasse, Qc, G0R 3J0
Téléphone : (418) 883-3347, télécopieur : (418) 883-2555

Dispose d'une flotte de 9 camions, Soit 2 pour la cueillette des résidus métalliques, 1 de type roll-off, et 6 pour la cueillette des bacs.

- Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
309, 4^{ième} Avenue
Saint-Paul-de-Montminy, Qc, G0R 3Y0
Téléphone : (418) 469-3120, télécopieur : (418) 469-3120
Équipement utilisé : 1 camion à chargement arrière
- Récupération Henri Deschênes
704, Principale
Sainte-Apolline-de-Patton, QC, G0R 2P0
tél : 469-3241

Procède à la cueillette des résidus avec un petit camion de type camionnette.

Collecte sélective

- *L'Après...Récupération*
311, boulevard Taché est
Montmagny, Qc, G5V 3L6
Tél. (418) 248-9661

Procède à la collecte et au tri des matières résiduelles dans la région de Montmagny. En gros, cette entreprise opère avec l'équipement suivant :

- 3 camions, 1 chariot élévateur, des conteneurs placés dans différents endroits stratégiques (collecte par apport volontaire), 1 presse à carton MAP 600 et une déchiqueteuse à papier.

- ANNEXE C -

MÉTHODES DE CALCUL

A) Calcul des matières recyclables récupérées et valorisées

Il s'est récupéré au départ 1 068 tonnes métriques de matières recyclables dans la MRC de Montmagny en 2000. De cette quantité, 132 tonnes ont été récupérées par collecte porte-à-porte dans les trois municipalités desservies par la MRC de Bellechasse. Le reste, soit 936 tonnes a été récupéré par l'organisme l'Après...Récupération dans les ICI de la ville de Montmagny et dans des sites de dépôt volontaire répartis dans la Ville de Montmagny et la municipalité de Berthier-sur-Mer. Le quantité rejetée après le tri se situe à environ 134 tonnes pour les matières recueillies par l'Après...Récupération. On peut donc estimer que la quantité réelle de matière récupérée après rejet serait d'environ 934 tonnes métriques pour l'ensemble de la MRC.

Pour les trois municipalités clientes de Bellechasse, les matières sont récupérées pêle-mêle et que nous ne possédons pas les quantités détaillées par types de matières, nous avons utilisé la proportion des matières récupérées par la collecte sélective de porte en porte proposée dans le guide Caractérisation des matières résiduelles au Québec (Chamard, CRIC, Roche, 2000).

Bellechasse :

- Papiers : 79 t.
- Verre : 21 t.
- Cartons : 15 t.
- Plastiques : 7
- Autres : 5
- Métaux : 5

Pour les matières récupérées par l'Après...Récupération, 60% de celles-ci sont de provenance ICI et sont constituées presque exclusivement de carton. Le reste , 40%, qui provient des sites de dépôt et qui est attribuable au milieu municipal est constitué surtout de papier, d'un peu de plastique et un peu de verre et de métal. Une partie des quantités récupérées, soit 660 tonnes, a pu être classée directement par type de matière tandis qu'une autre partie, 143 tonnes classée pêle-mêle a été caractérisée selon le guide Caractérisation des matières résiduelles au Québec (Chamard, CRIC, Roche, 2000).

L'Après...Récupération

Classement direct : 660 tonnes

- Papiers : 260 tonnes
- Cartons : 390 tonnes (provenance ICI)
- Plastiques : 8 tonnes

Classement théorique : 143 tonnes : 53 tonnes (municipal,40%) et 91 tonnes (ICI, 60%)

Municipal

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Papiers : 32 tonnes | Plastiques : 3 tonnes |
| - Verre : 8 tonnes | Autres : 2 tonnes |
| - Cartons : 6 tonnes | Métaux : 2 tonnes |

ICI :

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - Papiers : 55 tonnes | Plastiques : 5 tonnes |
| - Verre : 14 tonnes | Autres : 3.5 tonnes |
| - Cartons : 10 tonnes | Métaux : 3.5 tonnes |

B) Calcul des objectifs pour les résidus d'origine municipale.

Les étapes suivies pour calculer les objectifs sont résumées au tableau suivant. Les matières ont été caractérisées en utilisant les pourcentages proposés dans le *Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec*, Chamard, CRIQ, Roche, 2001.

Tableau 38 : calcul des objectifs de réduction des matières résiduelles d'origine municipale

Matières (% caractérisation)	Éliminés-1 ^A	Éliminés-2 ^B	Potentiel ^C	Objectif % ^D	Objectif-1 ^E	Objectif-2 ^F
Matières putrescibles (40,8%)	4518	4518	3989	60%	2393	2393
Papiers (23 %)	2547	2547	2249	60%	1350	1720
Plastiques (7,3%)	808	811	716	60%	430	448
Verre (6,7%)	742	742	655	60%	393	422
Cartons (5,9%)	654	802	708	60%	425	446
Autres (5,5%)	609	609	538	-	-	-
Fibres sanitaires (5,4%)	598	598	528	60%	317	317
Métaux (3,4%)	376	376	333	60%	200	207
Textiles (2%)	221	221	195	50%	98	98
Bois		384	339	60%	203	203
Total	11 073	11 608	10 250		5 809	6 191

^A : Quantités éliminées mais non identifiées par type de matière. Ces quantités correspondent à la collecte régulière municipale (10 785 tonnes) à laquelle on a ajouté 288 tonnes (non caractérisées) apportées directement par les résidents au site d'enfouissement. La quantité totale (11 073) a par la suite été caractérisé selon les (%) indiqués.

^B : Quantités de la colonne précédente auxquelles on a ajouté les quantités apportées directement au site par les résidents et identifiées directement sur place par type de matières avant déchargement.

^C : Potentiel de récupération, soit 88,3% de la matière éliminée totale, selon le *Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec*, Chamard, CRIQ, Roche, 2001.

^D : Objectifs de récupération exigés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

^E : Objectifs calculés en tonnes métriques

^F : Objectifs totaux calculés en ajoutant les quantités de matières récupérées pour la même année. Les quantités de matières récupérées sont ajoutées à la fin du calcul car étant donné qu'elles ont déjà été récupérées on sait que le potentiel de récupération de ces quantités est de 100%. Nous avons ajouté ces quantités car le calcul des objectifs de récupération doit se faire sur le total des matières générées (matières éliminées + matières récupérées).

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Selon les calculs effectués précédemment (c.f. chapitre 5.2.1.2) la quantité théorique de RDD produite dans Montmagny par le secteur résidentiel et ICI serait de 78 tonnes.

Selon le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, 75% des RDD devrait être récupérés.

Donc : $78 \text{ t} \times 75\% = 58,5 \text{ t}$.

Du 78 t. produit, 11,9 t. ont été récupérées, soit : 15,3%. On doit donc aller récupérer d'ici 2008, 59,7% ou 46,6 tonnes de plus par année.

C) Calcul des résidus de provenance ICI

La quantité totale de matières résiduelles de provenance ICI, soit 10 059 tonnes, a été mesurée directement par type de matière lors du déchargement des camions.

- Bois : 5 669 t.
- Carton : 3 445 t.
- Fer : 217 t.
- Monstres : 2 t.
- Ordinaires* : 610 t.
- Plastiques : 82 t.
- Organiques : 34 t.

De ces matières, l'item «ordinaire*» constitue en résidus réguliers qui sont expédiés aux sites au travers des autres matières ICI. Nous avons donc considéré cet item comme s'il avait la même composition que les résidus domestiques. Le tonnage correspondant (610 t.) a donc été subdivisé selon les pourcentages proposés dans le guide CCR 2000. Par la suite nous avons rajouté les tonnages obtenus aux matières correspondantes.

- Matières putrescibles (40,8%) : 249 t.
- Papiers (23%) : 140 t.
- Plastiques (7,3%) : 45 t.
- Verre (6,7%) : 41 t.
- Cartons (5,9%) : 36 t.
- Autres résidus (5,5%) : 34 t.
- Fibres sanitaires (5,4%) : 33 t.
- Métaux (3,4%) : 21 t.
- Textiles (2,0%) : 12 t.

Par la suite nous avons rajouté les tonnages obtenus aux matières correspondantes ce qui nous donne le portrait théorique des matières éliminées.

- Bois : 5 669 t.
- Carton : 3 481 t.
- Fer : 238 t.
- Monstres : 2 t.
- Plastiques : 127 t.
- Organiques : 283 t.
- Papiers : 140 t.
- Verre : 41 t.
- Autres : 34 t.
- Fibres sanitaires : 33 t.
- Textiles : 12 t.

À partir du calcul des matières éliminées, nous avons appliqué les pourcentages de récupération exigés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, et nous avons finalement ajouté les quantités récupérées comme nous l'avons fait précédemment pour les matières d'origine municipale.

Tableau 39 : Calcul des objectifs de récupération des matières résiduelles du milieu ICI

Matières	Quantités éliminées	% de récupération	Quantités à récupérer ^A	+ quantités déjà récupérées	Total à récupérer
Bois	5 669	70	3 968	-	3 968
Carton	3 481	70	2 437	400	2 837
Fer	238	95	226	3	229
Monstres	2	60	1	-	1
Plastiques	127	70	89	5	94
Organiques	283	60	170	-	170
Papiers	140	70	98	55	153
Verre	41	95	39	14	53
Autres	34	-	-	3	-
Fibres sanitaires	33	60	20	-	20
Textiles	12	50	6	-	6
Total	10 059				7 531

Matières consignées

Pour les matières consignées, on s'attend à ce que 80% soient récupérées. En 2000, il s'est vendu un total de 152 tonnes de ces matières, il s'en est récupéré 113 tonnes, soit une différence de 39 tonnes.

- 152 tonnes x 80% = 136,8 tonnes

Pour arriver à 80%, on devrait donc avoir récupéré 23,8 tonnes ou 15,7% de plus par année.

D) Calcul des résidus de type construction-rénovation-démolition (CRD)

- La quantité de résidus CRD éliminée dans la MRC de Montmagny se chiffre à 5 497 mètres cubes.
- Pour connaître la composition de ces résidus CRD nous avons pris en considération les pourcentages proposés dans la figure 4.1 « Composition moyenne des résidus de construction et de démolition » du Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec. Chamard-CRIC-Roche, 2000.
 - Brique, béton et ciment : 34%
 - Bois : 21,5%
 - Gypse : 16,4%
 - Autres résidus : 8,4%
 - Bardeaux d'asphalte : 5,1%
 - RDD : 4,1%
 - Métaux : 3%
 - Éléments fins : 2,9%
 - Papiers et cartons : 2,1%
 - Plastiques : 1%
 - Textiles : ,7%
 - Verre : ,6%
- Après consultation avec des professionnels impliqués dans le transport et l'enfouissement de ces résidus, nous avons inversé les proportions des deux types dominants de matières résiduelles, soit :
 - Bois : 34%
 - Brique, béton et ciment : 21,5%
 - Gypse : 16,4%
 - Autres résidus : 8,4%
 - Bardeaux d'asphalte : 5,1%
 - RDD : 4,1%
 - Métaux : 3%
 - Éléments fins : 2,9%
 - Papiers et cartons : 2,1%
 - Plastiques : 1%
 - Textiles : ,7%
 - Verre : ,6%

- Les volumes par types de matière seraient donc les suivants :

- Bois : 1 869 m³
- Brique, béton et ciment : 1 182 m³
- Gypse : 902 m³
- Autres résidus : 462 m³
- Bardeaux d'asphalte : 280 m³
- RDD : 225 m³
- Métaux : 165 m³
- Éléments fins : 159 m³
- Papiers et cartons : 115 m³
- Plastiques : 55 m³
- Textiles : 38 m³
- Verre : 33 m³

- Pour attribuer un poids à ces différentes matières nous avons utilisé les facteurs de conversion proposés par Recyc Québec et les facteurs de conversion retrouvés dans le Gap Manual...

- Bois : 170 kg / m³
- Brique, béton et ciment : 1 800 kg / m³
- Gypse, autres résidus, métaux, éléments fins : 1 300 kg / m³
- Bardeaux d'asphalte : 900 kg / m³
- RDD : 1.235 kg / litre = 1235 kg / m³
- Papiers et cartons : 350 kg / m³
- Plastiques : 417 kg / m³
- Textiles : 286 kg / m³
- Verre : 450 lbs / v³ = 267 kg / m³

- Nous avons donc les tonnages suivants :

- Bois : 317 tonnes
- Brique, béton et ciment : 2 128 tonnes
- Gypse : 1 172 tonnes
- Autres résidus : 601 tonnes
- Bardeaux d'asphalte : 252 tonnes
- RDD : 278 tonnes
- Métaux : 215 tonnes
- Éléments fins : 207 tonnes
- Papiers et cartons : 40 tonnes
- Plastiques : 23 tonnes
- Textiles : 11 tonnes
- Verre : 9 tonnes
- **Total : 5 253**

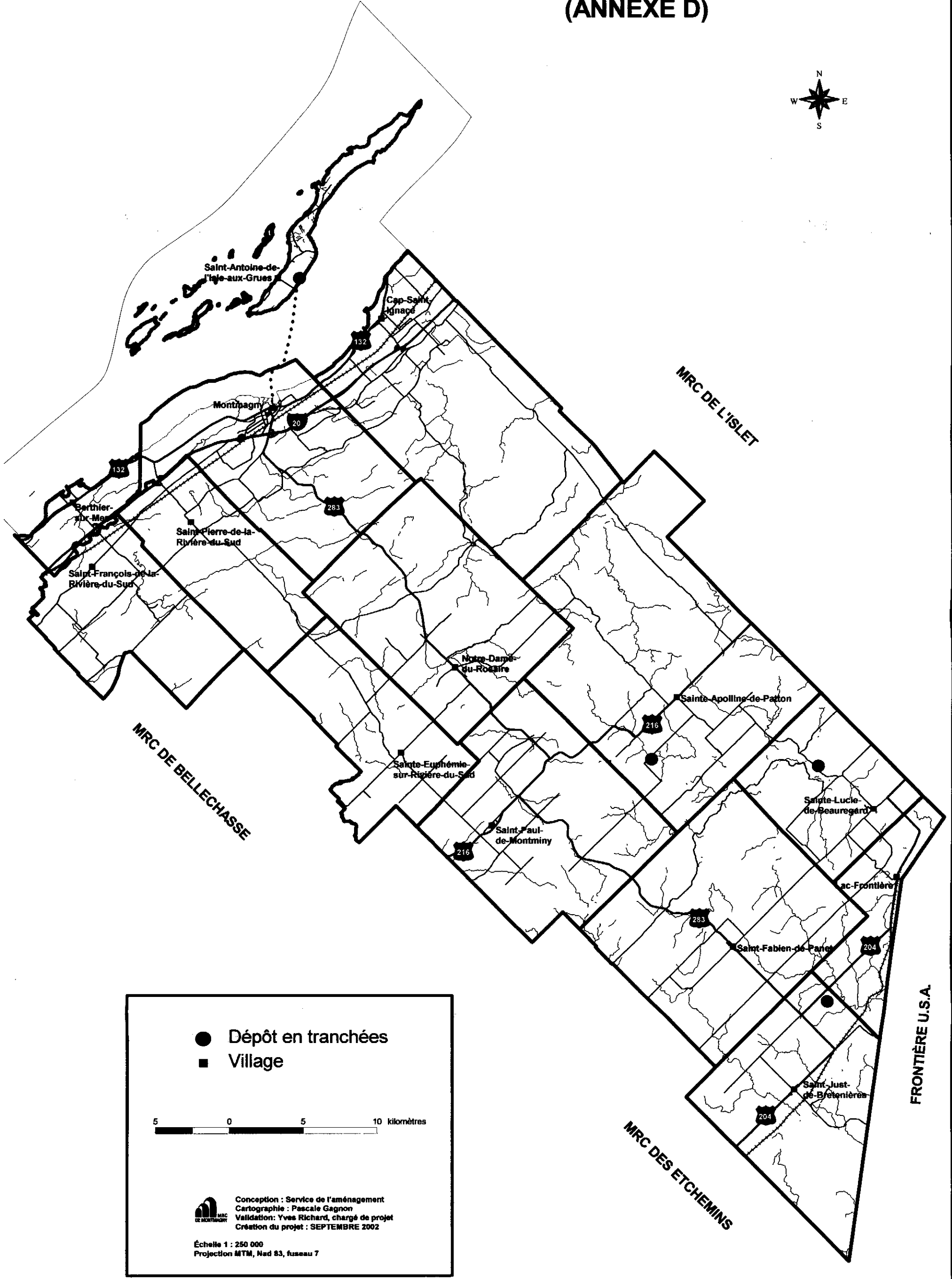
- Selon le Guide de caractérisation des matières résiduelles au Québec. Chamard-CRIC-Roche, 2000. , les catégories de résidus offrant un potentiel de récupération sont :

- Papiers et cartons
- Verre
- Métaux
- Bois
- Brique, béton et ciment
- Éléments fins

- Selon la Politique... nous devons récupérer 60% de ces matières. Donc :


- Papiers et cartons : $40 \text{ t.} \times 60\% = 24 \text{ t.}$
- Verre : $9 \text{ t.} \times 60\% = 5,4 \text{ t.}$
- Métaux : $215 \text{ t.} \times 60\% = 129 \text{ t.}$
- Bois : $317 \text{ t.} \times 60\% = 190 \text{ t.}$
- Brique, béton et ciment : $2\,128 \text{ t.} \times 60\% = 1\,277 \text{ t.}$
- Éléments fins : $207 \text{ t.} \times 60\% = 124 \text{ t.}$

LOCALISATION DES SITES DE DÉPÔTS EN TRANCHÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY (ANNEXE D)



● Dépôt en tranchées
 ■ Village

5 0 5 10 kilomètres


 Conception : Service de l'aménagement
 Cartographie : Pascale Gagnon
 Validation : Yves Richard, chargé de projet
 Création du projet : SEPTEMBRE 2002

Échelle 1 : 250 000
 Projection MTM, Nad 83, fuseau 7